Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 23 janvier 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur le maire Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 12.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 13 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019

3.1

201901-001

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Nomination de monsieur Luis J. Bérubé à titre de représentant de la Ville au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Joanne Blain

6.2 Directives au maire relatives aux sujets des prochaines séances du Conseil d'agglomération

6.3 Transaction et entente de déboursement dans le cadre du projet TPST-201502-07 - Rénovation et agrandissement du CRER

7. RÈGLEMENT

7.1 Adoption - règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A

7.2 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-4 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TP-GT 2019-05A - Fourniture d'un (1) brise-glace neuf 2019, muni d'une gratte directionnelle, à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roues - 33 815,55 $ taxes incluses

8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-21 - Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRER – phase 2 - Services professionnels - 329 058,45$ taxes incluses

8.3 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2016-05 - Réfection des voies de services - métropolitain Est et Ouest - 20 720,04 $ taxes incluses

8.4 Amendement au protocole d'entente pour le transport de neige pour la saison 2018-2019

9. PERSONNEL

9.1 Nomination de monsieur Daniel Fournier à titre de journalier, groupe 6 à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 12 janvier 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

4.1

201901-002

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-01-16.

RAPPORT DES SERVICES 6.

NOMINATION DE MONSIEUR LUIS J. BÉRUBÉ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN REMPLACEMENT DE MADAME JOANNE BLAIN

6.1

201901-003

Considérant que monsieur Luis J. Bérubé a récemment été nommé au poste de conseiller en ressources humaines.

Considérant que sa fonction au sein de la Ville fait en sorte qu'il est important qu'il siège au Comité de retraite.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer Monsieur Luis J. Bérubé, conseiller en ressources humaines, à titre de représentant de la Ville pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Joanne Blain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTIVES AU MAIRE RELATIVES AUX SUJETS DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

6.2

201901-004

Considérant que le Maire demande au Conseil de lui donner des directives quant aux sujets à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil d'agglomération, notamment quant à l'approbation des contrats identifiés comme étant de la compétence de l'agglomération, ces directives devant rester en vigueur jusqu'à ce que le Conseil les modifie ou que le Maire en demande la modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater le maire ou son représentant pour défendre les intérêts de la Ville au meilleur de son jugement et, en particulier, de se renseigner quant à la légitimité de toute affectation de dépenses d'agglomération, notamment en ce qui a trait à la nature de ces dépenses et la répartition de leurs coûts entre les municipalités liées, et de voter en faveur de telles affectations seulement si et dans la mesure où elles peuvent être considérées comme légitimes.

Que cette résolution s'applique à toute séance à venir du Conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSACTION ET ENTENTE DE DÉBOURSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET TPST-201502-07 - RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CRER

6.3

201901-005

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la Transaction et Entente de déboursement dans le cadre du projet TPST-201502-07.

D'autoriser les paiements prévus à cette entente.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal-Est ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 765-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - *RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX* - AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A

7.1

201901-006

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 765-3 - *Règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0

7.2

201901-007

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-4 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-05A - FOURNITURE D'UN (1) BRISE-GLACE NEUF 2019, MUNI D'UNE GRATTE DIRECTIONNELLE, À ÊTRE FIXÉ À L'AVANT D'UN CHARGEUR SUR ROUES- 33 815,55 $ TAXES INCLUSES

8.1

201901-008

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-05A - Fourniture d'un (1)

brise-glace neuf 2019, muni d'une gratte directionnelle, à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 815,55 $ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-05A.

D'octroyer le contrat à J.- René Lafond inc.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-21 - FINALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CRER – PHASE 2 - SERVICES PROFESSIONNELS - 329 058,45$ TAXES INCLUSES

8.2

201901-009

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-21 - Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRER – phase 2 - Services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 329 058,45$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-21.

D'octroyer le contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-05 - RÉFECTION DES VOIES DE SERVICES - MÉTROPOLITAIN EST ET OUEST - 20 720,04 $ TAXES INCLUSES

8.3

201901-010

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Groupe TNT toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPST-2016-05 Travaux de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2018-2019

8.4

201901-011

Considérant que plusieurs arrondissements et/ou Villes liées ont adaptés la tarification au tarif horaire selon les capacités établie du tarif du Ministère des Transports du Québec en vigueur.

Considérant qu'une modification à l'entente pour le transport de neige est nécessaire pour établir ces modalités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente MODIFIÉ entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6 À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 12 JANVIER 2019

9.1

201901-012

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Fournier à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 12 janvier 2019. L'employé bénéficie d'une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés débutant le 12 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 24 Fin : 19 h 36

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201901-013

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 20 février 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

3.1

201902-014

Monsieur le conseiller John Judd propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2019

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Dépôt du rapport annuel 2018 concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Projet initiation à la natation pour tous les élèves de l'école Saint-Octave - 8 800 $

6.2 Contribution monétaire de 8 486,40 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 219 - 223, avenue Broadway, connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.3 Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec

6.4 Participation au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 30 mai au 2 juin 2019 à Québec

6.5 Entente relative au versement par 9346-5508 QUÉBEC INC. à la Ville de Montréal-Est d'une redevance annuelle en compensation de l'absence de l'érection du siège social du Groupe Laganière sur les lots numéro 5 958 314 et 1 251 075

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - Règlement décrétant divers travaux municipaux

7.2 Dépôt du projet de règlement décrétant divers travaux municipaux

7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de certaines voies de circulation

7.4 Adoption - règlement 58-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0

7.5 Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* - afin de modifier le sens de certaines voies de circulation

7.6 Avis de motion - Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $

7.7 Dépôt du projet de Règlement XX-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $*

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TP-ST 2019-04AM - Fourniture de mélange bitumineux- 58 000 $ incluant les taxes

9. PERSONNEL

9.1 Entériner l'embauche de monsieur Sylvain Villeneuve au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 7 février 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 200 $ à l'école secondaire Daniel-Johnson dans le cadre du Gala méritas de fin d'année

10.2 Don de 250 $ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour un souper spaghetti

10.3 Don de 250 $ aux Filles d'Isabelle Cercle Jean XXIII pour la célébration de leur 60 ans d'existence

10.4 Don de 500 $ au Relais du bout pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille ME/PAT 2019

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2019 tel qu'amendé pour y ajouter le point 12.1, Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019 4.1

201902-015

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1.2 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES* 5.2

La directrice générale dépose le rapport annuel 2018 concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES 5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-02-14.

RAPPORT DES SERVICES 6.

PROJET INITIATION À LA NATATION POUR TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE - 8 800 $

6.1

201902-016

Considérant que la Ville de Montréal-Est a à cœur la sécurité et la santé physique des enfants montréalestois.

Considérant que l'activité physique est reconnue comme facteur important pour faciliter la persévérance scolaire.

Considérant que les membres du conseil municipal de Montréal-Est souhaitent souligner leur appui aux actions en lien avec la persévérance scolaire dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'affecter la somme de 8 800 $ provenant du surplus non affecté pour le projet Initiation à la natation pour tous les enfants de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 486,40 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 219 - 223, AVENUE BROADWAY, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201902-017

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 486,40 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT DU 9 AU 11 MAI 2019 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

6.3

201902-018

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation des personnes suivantes aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec :

- madame Françoise Lachapelle, conseillère – District 1;
- monsieur John Judd, conseiller – District 4;
- monsieur Robert Coutu, maire.

D'autoriser une dépense maximale de 2 303,65 $ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme maximale de 6 910,95 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SE TENANT DU 30 MAI AU 2 JUIN 2019 À QUÉBEC

6.4

201902-019

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur John Judd, conseiller – District 4, et monsieur Robert Coutu, maire, au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 30 mai au 2 juin 2019 à Québec.

D'autoriser une dépense maximale de 4 648,70 $ pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration pour les deux participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT PAR 9346-5508 QUÉBEC INC. À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST D'UNE REDEVANCE ANNUELLE EN COMPENSATION DE L'ABSENCE DE L'ÉRECTION DU SIÈGE SOCIAL DU GROUPE LAGANIÈRE SUR LES LOTS NUMÉRO 5 958 314 ET 1 251 075

6.5

201902-020

Considérant que 9346-5508 QUÉBEC INC. offre à la ville de Montréal-Est une redevance annuelle de 136 670 $ les deux premières années (2019 et 2020), de 205 006 $ la troisième année (2021) et que ce dernier montant sera indexé annuellement selon l'IPC de la grande région de Montréal à compter de 2022, en compensation de l'absence de l'érection de son siège social sur les lots 5 958 314 et 1 251 075 tel que présenté dans les documents de référence en mars 2018.

Considérant que sera déduit de la redevance due à la Ville de Montréal-Est, tout revenu généré par l'imposition de la taxe foncière sur la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour le ou les bâtiments construits sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 958 314 et 1 251 075 après l'entrée en vigueur du règlement numéro 58-2016-4 – règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

Considérant que cette entente s'ajoute à celle existante adoptée le 20 septembre 2017 et portant le numéro 201709-222.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre 9346-5508 QUÉBEC INC. et la ville de Montréal-Est relative au versement d'une redevance annuelle en compensation de l'absence de l'érection du siège social du Groupe Laganière sur les lots numéro 5 958 314 et 1 251 075.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

7.1

201902-021

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant divers travaux municipaux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

7.2

201902-022

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de règlement décrétant divers travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

7.3

201902-023

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0

7.4

201902-024

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013- *RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT* - AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

7.5

201902-025

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* - afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 $

7.6

201902-026

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT XX-2019 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 $

7.7

201902-027

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement XX-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $.*

CONTRAT 8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2019-04AM - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX- 58 000 $ INCLUANT LES TAXES

8.1

201902-028

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-ST 2019-04AM - Fourniture de mélange bitumineux.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 58 000 $ taxes incluses pour le projet TP-ST 2019-04AM.

D'octroyer le contrat à Construction et pavage Portneuf inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS À COMPTER DU 7 FÉVRIER 2019

9.1

201902-029

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Sylvain Villeneuve au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 7 février 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 200 $ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON DANS LE CADRE DU GALA MÉRITAS DE FIN D'ANNÉE

10.1

201902-030

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 200 $ à l'école secondaire Daniel-Johnson dans le cadre du Gala méritas de fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 $ À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES POUR UN SOUPER SPAGHETTI

10.2

201902-031

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 $ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour un souper spaghetti, tout en refusant l'offre de cinq billets gratuits, car cet événement vise à amasser des fonds pour l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 $ AUX FILLES D'ISABELLE CERCLE JEAN XXIII POUR LA CÉLÉBRATION DE LEUR 60 ANS D'EXISTENCE

10.3

201902-032

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 250 $ aux Filles d'Isabelle Cercle Jean XXIII pour la célébration de leur 60 ans d'existence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 $ AU RELAIS DU BOUT POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LA FÊTE FAMILLE ME/PAT 2019

10.4

201902-033

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 500 $ au Relais du bout pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille ME/PAT 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE 12.

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

12.1

201902-034

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer une échelle salariale pour le poste de directeur adjoint – ressources humaines telle que proposée.

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est à compter du 25 février 2019 de la façon suivante :

- De scinder la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire en deux directions, soit : Direction des travaux publics des services techniques et la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De confier la Direction de la gestion du territoire et environnement à monsieur Nicolas Dziasko et de fixer son salaire à l'échelon 1 de l'échelle salariale prévue pour ce poste

à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

- De confier la Direction des travaux publics et des services techniques à monsieur Éric Dancause.
- De confier de façon intérimaire, en l'absence du directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques, les responsabilités, tâches et obligations de ce poste rattachées aux services techniques à monsieur Nicolas Dziasko et celles rattachées aux travaux publics à madame Cynthia Marleau.
- De nommer madame Cynthia Marleau à titre de directrice par intérim responsable des travaux publics à la direction des travaux publics et des services techniques et de majorer son salaire annuel actuel de 7 904 $; madame Marleau bénéficiera des conditions et avantages prévus par la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est pour les directeurs.
- De remplacer le poste de conseiller en ressources humaines par le poste de directeur adjoint – ressources humaines. De fixer le salaire du directeur adjoint – ressources humaines à l'échelon 2 de son échelle salariale. La période de probation de monsieur Luis Bérubé demeurera la même.
- De confier à la Direction des affaires juridiques et du greffe, pour une période d'essai d'un an, la gestion des ressources humaines pour la Ville de Montréal-Est, de renommer cette direction pour la fin des présentes la Direction des affaires juridiques, des ressources humaines et greffe, et de lui rattacher les fonctions de directeur adjoint – ressources humaines et de technicienne en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 20 Fin : 19 h 55

LEVÉE DE LA SÉANCE 14.

201902-035

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 20 mars 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière, directrice des services administratifs et de l'informatique et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 03.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 06 Fin : 19 h 13

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019 3.1

201903-036

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2019 tel que ci-après reproduit :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019

6.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 024 000 $ qui sera réalisé le 3 avril 2019

7. RÈGLEMENT

7.1 Adoption - règlement 79-2019 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux*

7.2 Adoption - règlement 33-2013-7 - *Règlement modifiant le règlement 33-2013 -Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de certaines voies de circulation*

7.3 Adoption - règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $*

8. CONTRAT

8.1 Honoraires supplémentaires dans le cadre du mandat TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalestois - services professionnels - 14 371,88 $ taxes incluses

8.2 Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville

8.3 Contrat pour le projet TPST 2019-01 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) - 106 756,71 $ taxes incluses

8.4 Contrat pour le projet TP-GT 2019-08A - Contrat pour la location d'un camion écureur d'égout- 26 444,25 $ taxes incluses

8.5 Contrat pour le projet GTE-2019-01 - Octroi de contrat pour le service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables- 907 066,11 $ (taxes incluses) pour la durée du contrat (4 ans)

8.6 Contrat de financement pour l'émission d'obligations

9. PERSONNEL

9.1 Embauche de monsieur Dimitry Henrys au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 25 mars 2019

9.2 Nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 24 février 2019

9.3 Amendement à la résolution 201902-034

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 500 $ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour le projet bande riveraine

10.2 Don de 3 000 $ pour le Tournoi de golf des citoyens de Montréal-Est qui aura lieu le 8 juin 2019

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019 4.1

201903-037

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DES LISTES DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose les listes du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-03-13.

RAPPORT DES SERVICES 6.

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 MARS 2019 AU 17 JUILLET 2019

6.1

201903-038

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 024 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 AVRIL 2019

6.2

201903-039

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 024 000 $ qui sera réalisé le 3 avril 2019, réparti comme suit :

- règlement d'emprunt numéro R14-116 pour un montant de 989 500 $
- règlement d'emprunt numéro 4-2009 pour un montant de 2 034 500 $

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro R14-116, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 avril 2019.

2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année.

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CD.

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
13120, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1A 3W2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro R14-116 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 79-2019 - *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX*

7.1

201903-040

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 79-2019 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-7 - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION*

7.2

201903-041

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-7 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 80-2019 - *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 $*

7.3

201903-042

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 8.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU MANDAT TPGT-2018-20 - MISE AUX NORMES DE LA PROGRAMMATION DES FEUX SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS - SERVICES PROFESSIONNELS - 14 371,88 $ TAXES INCLUSES

201903-043 8.1

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au devis et qu'ils sont nécessaires pour la réalisation complète de l'auscultation des feux sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser les coûts de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TP-GT-2018-20.

D'affecter la somme de 14 371,88 $ taxes incluses au paiement des dépenses relatives au projet par le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

201903-044 8.2

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est déjà responsable de l'entretien ménager du Centre Récréatif Édouard-Rivet et que la Ville est grandement satisfaite des services d'entretien qui y sont rendus.

Considérant que SRLPAT est en mesure de livrer les services attendus tels que décrits au contrat de service.

Considérant que l'offre de service de SRLPAT satisfait les attentes de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour une période de deux ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 et pour un montant total de 96 858,68 $.

D'autoriser, pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019, soit 9 mois, une dépense de 36 322,50 $.

D'affecter au paiement de cette dépense, une somme de 15 000 $ du surplus non autrement affecté pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST 2019-01 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRES D'ESSAIS) - 106 756,71 $ TAXES INCLUSES

201903-045 8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST 2019-01 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais).

Considérant que l'offre de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat à cette entreprise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 106 756,71 $ taxes incluses pour le projet TPST 2019-01.

D'octroyer le contrat à Laboratoire GS inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-08A - CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT- 26 444,25 $ TAXES INCLUSES

201903-046 8.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-08A - Contrat pour la location d'un camion écureur d'égout.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 26 444,25 $ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-08A.

D'octroyer le contrat à Les Équipements C.M. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Anne St-Laurent dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le point suivant puisqu'elle est propriétaire d'un condo et administratrice du syndic de l'immeuble du M Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

CONTRAT POUR LE PROJET GTE-2019-01 - OCTROI DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS (VALORISABLES), DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES- 907 066,11 $ (TAXES INCLUSES) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (4 ANS)

8.5

201903-047

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables.

Considérant que l'offre des soumissionnaires Derichebourg Canada Environment inc. et JR Services sanitaires sont conformes aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 907 066,11 $ (taxes incluses) pour la durée totale du contrat (4 ans) pour le projet GTE-2019-01.

D'octroyer les groupes 1 et 3 de l'option B dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables à l'entreprise JR Services Sanitaires pour le prix de 686 791,67 $ taxes incluses.

D'octroyer le groupe 2 de l'option B dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Canada Environment inc. pour le prix de 220 274,44 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Anne St-Laurent réintègre l'assemblée.

CONTRAT DE FINANCEMENT POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

8.6

201903-048

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro R14-116 et 4-209, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement

municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 avril 2019, au montant de 3 024 000 $.

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

471 000 $	2,05000 %	2020
485 000 $	2,10000 %	2021
499 000 $	2,15000 %	2022
513 000 $	2,25000 %	2023
1 056 000 $	2,35000 %	2024
Prix : 99,05400	Coût réel : 2,55689 %	

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

471 000 $	2,00000 %	2020
485 000 $	2,05000 %	2021
499 000 $	2,10000 %	2022
513 000 $	2,20000 %	2023
1 056 000 $	2,30000 %	2024
Prix : 98,83700	Coût réel : 2,57467 %	

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

471 000 $	2,00000 %	2020
485 000 $	2,05000 %	2021
499 000 $	2,15000 %	2022
513 000 $	2,25000 %	2023
1 056 000 $	2,35000 %	2024
Prix : 98,94160	Coût réel : 2,58489 %	

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

471 000 $	2,05000 %	2020
485 000 $	2,10000 %	2021
499 000 $	2,20000 %	2022
513 000 $	2,30000 %	2023
1 056 000 $	2,40000 %	2024
Prix : 99,04723	Coût réel : 2,60204 %	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme F. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 3 024 000 $ de la Ville de Montréal Est soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\».

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

EMBAUCHE DE MONSIEUR DIMITRY HENRYS AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS À COMPTER DU 25 MARS 2019

9.1

201903-049

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher monsieur Dimitry Henrys au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période maximale de 6 mois à compter du 25 mars 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS PERREAULT-LESSARD À TITRE DE CREUSEUR DE COUPES ET MARTEAU PNEUMATIQUE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 24 FÉVRIER 2019

201903-050 9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 24 février 2019. L'employé(e) est soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 24 février 2019, pour répondre aux exigences du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 201902-034

201903-051 9.3

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De confier la responsabilité des ressources humaines à la Direction générale plutôt qu'à la Direction des affaires juridiques et du greffe.

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération et des avantages des cadres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 500 $ AU COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER POUR LE PROJET BANDE RIVERAINE

201903-052 10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu
De donner 500 $ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour le projet bande riveraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Anne St-Laurent dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisqu'elle est une des organisatrices du tournoi de golf. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

DON DE 3 000 $ POUR LE TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS DE MONTRÉAL-EST QUI AURA LIEU LE 8 JUIN 2019

10.2

201903-053

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 3 000 $ pour le Tournoi de golf des citoyens de Montréal-Est qui aura lieu le 8 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Anne St-Laurent réintègre l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 56

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201903-054

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 17 avril 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 10 Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

3.1

201904-055

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Procès-verbal de correction de quatre résolutions afin d'y indiquer que la source de financement est le fonds de roulement
5.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des*

avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $

5.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.4 Dépôt du rapport financier 2018 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe

5.5 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher

6.2 Contribution monétaire de 15 828,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant ayant front sur l'avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 396 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.3 Contribution monétaire de 8 933,60 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine, connu et désigné comme étant le lot 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.4 Contribution monétaire de 6 697,60 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11170, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 251 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.5 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 »

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 à la zone I.16 soit « Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules »*

7.2 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-X modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16*

7.3 Avis de motion - Règlement relatif à la gestion contractuelle remplaçant le règlement 74-2018 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*

7.4 Dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle

8. CONTRAT

8.1 Honoraires supplémentaires dans le cadre du projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels

8.2 Contrat pour le projet TP-ST 2019-09A - Marquage sur la chaussée - 92 593,31 $ taxes incluses

8.3 Contrat Z100-1141 - Bail relatif à un terrain

9. PERSONNEL

9.1 Promotion de madame Nathalie Joly à titre de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et des services à la communauté

9.2 Embauche de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe, à la Direction des services administratifs et informatique, et ce, à compter du 29 avril 2019

9.3 Embauche de monsieur [redacted] à titre de chargé de projets pour une période maximale de deux ans

9.4 Reçu-quittance et transaction pour l'entente intervenue avec l'employé numéro 36

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 1 500 $ à la Maison Evelyn Opal

10.2 Don de 1 400 $ à l'école St-Octave

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019 4.1

201904-056

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE QUATRE RÉSOLUTIONS AFIN D'Y INDIQUER QUE LA SOURCE DE FINANCEMENT EST LE FONDS DE ROULEMENT

5.1

À la suite de l'implantation du conseil sans papier, il appert que certaines mentions devant figurer dans des résolutions ont malencontreusement été omises. Néanmoins, l'information requise figurait dans les sommaires décisionnels à l'appui de ces dossiers. De ce fait et afin que les procès-verbaux reflètent correctement la décision attendue du Conseil, il est nécessaire d'apporter une correction à ces résolutions comme le permet l'article 92.1 de *Loi sur les cités et villes*. Par conséquent et conformément à cet article, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction des procès-verbaux des séances ordinaires du 15 mai et 20 juin 2018, afin d'ajouter entre le 2e et le 3e alinéa du dispositif des résolutions numéros 201805-122 et 201806-147 l'alinéa suivant :

« D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans. »;

et d'ajouter entre le 2e et le 3e alinéa du dispositif des résolutions numéros 201805-121 et 201806-148 l'alinéa suivant :

« D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.»

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 80-2019 - *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 $*

5.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 $.*

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

5.4

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur externe.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.5

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-04-10.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 460 AVENUE DUROCHER

6.1

201904-057

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460 avenue Durocher, soit :

- De permettre l'aménagement de 5 entrées charretières pour un terrain de plus de 15 mètres de largeur plutôt que 2 tel que l'autorise l'article 6.3.1 du Règlement 58-2016 – *Règlement de zonage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 15 828,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT AYANT FRONT SUR L'AVENUE SAINT-CYR, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 536 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201904-058

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble vacant ayant front sur l'avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 396 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 15 828,80 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 933,60 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11350-11352, RUE SAINTE-CATHERINE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 107 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.3

201904-059

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 933,60 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 6 697,60 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11170, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 349 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.4

201904-060

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble sis au 11170, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 1 251 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 6 697,60 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 »

6.5

201904-061

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

Considérant que la Ville s'engage à autofinancer les sommes requises pour l'achat de documents.

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le vendredi 17 mai 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.
De confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C808 À LA ZONE I.16 SOIT « ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES »*

7.1

201904-062

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usage C808 à la zone I.16 soit « Établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules »*.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-X MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C808

"ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES" À LA ZONE I.16

7.2

201904-063

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-X modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage,* afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 74-2018 - *RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE*

7.3

201904-064

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à la gestion contractuelle et remplaçant le règlement 74-2018 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

7.4

201904-065

Madame la conseillère Françoise Lachapelle dépose le projet de *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

CONTRAT

8.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-09 - RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA / SERVICES PROFESSIONNELS

8.1

201904-066

Considérant que l'enveloppe budgétaire accordée au poste 22-300-00-721 est de l'ordre de 165 000 $.

Considérant que les honoraires professionnels accordés (résolution 201809-225) sont d'un montant de 136 820,25 $ taxes incluses.

Considérant que la demande transmise est du montant de 40 250 $ plus taxes pour la partie financée par la Ville et de 11 750 $ plus taxes pour la partie financée par l'agglomération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'affecter à ce projet une somme de 40 250 $ plus taxes à partir du surplus non autrement affecté.

D'autoriser une modification au contrat TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels octroyé à Efel experts-conseils ainsi qu'une dépense supplémentaire au montant de 40 250 $ plus taxes à cette fin.

D'autoriser une modification au contrat TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria / services professionnels octroyé à Efel experts-conseils ainsi qu'une dépense supplémentaire au montant de 11 750 $ plus taxes conditionnellement à l'engagement de l'agglomération de Montréal à payer cette dépense puisqu'elle est liée au remplacement d'une conduite d'égout de compétence d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2019-09A - MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE – 92 593,31 $ TAXES INCLUSES

8.2

201904-067

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-ST 2019-09A - Marquage sur la chaussée.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 92 593,31$ taxes incluses pour le projet TP-ST 2019-09A.

D'autoriser un virement budgétaire de 54 343,31 $ du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Les Signalisations R.C. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT Z100-1141 - BAIL RELATIF À UN TERRAIN

8.3

201904-068

Considérant que la conclusion de ce bail entre les parties serait avantageux pour la municipalité.

Considérant l'intérêt pour la municipalité de louer ces emplacements pour l'aménagement de jardins collectifs et du maintien du parc canin.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature du contrat Z100-1141 - bail relatif à un terrain entre le Réseau de Transport Métropolitain et la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser un virement de 3 000 $ du surplus non autrement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

PROMOTION DE MADAME NATHALIE JOLY À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

9.1

201904-069

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Nathalie Joly au poste de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et des services à la communauté, aux conditions de travail prévues à ladite convention collective, et ce, à compter du 11 mars 2019, et ce, sous réserve des dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP).

D'autoriser le comblement du poste d'agent de bureau à la Direction générale laissé vacant à la suite de la promotion de madame Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE LÉVEILLÉ AU POSTE CADRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 29 AVRIL 2019

9.2

201904-070

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher madame Geneviève Léveillé à compter du 29 avril 2019 au poste cadre de trésorière adjointe, à la Direction des services administratifs et informatique aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

D'autoriser les virements requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR [redacted] À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE DEUX ANS

9.3

201904-071

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur [redacted] au poste de chargé de projets à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 8 avril 2019.

D'autoriser les virements nécessaires à partir des surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION POUR L'ENTENTE INTERVENUE AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 36

9.4

201904-072

Considérant le rapport de me Frédéric Poirier de la firme Bélanger Sauvé, avocats, relativement à une entente concernant la fin d'emploi de l'employé numéro 36 et les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'employé numéro 36.

D'autoriser le paiement qui y est rattaché.

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer ladite entente et tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 1 500 $ À LA MAISON EVELYN OPAL

10.1

201904-073

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 500 $ à la Maison Evelyn Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 400 $ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE

10.2

201904-074

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 1 400 $ à l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 55

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201904-075

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 15 mai 2019 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière, directrice des services administratifs et de l'informatique et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 09.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 12

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

3.1

201905-076

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

6.2 Compensation financière de 41 730 $ pour l'année 2018 à remettre à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion du CRER

6.3 Compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine Est

6.4 Compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau

6.5 Compensation monétaire de 7 500 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V

6.6 Contribution monétaire de 7 436 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 1 251 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (autrefois le 160, avenue de la Grande-Allée)

6.7 Contribution monétaire de 13 520 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V

6.8 Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. et échange de terrains pour le déplacement de l'emprise du boulevard Bourget

6.9 Droit d'usage de l'emprise publique et promesse d'achat dans le cadre du projet d'agrandissement de l'entreprise Usines Giant inc.

6.10 Plan directeur des parcs et espaces verts : autorisation d'affectation du Fonds de parc pour achat de mobiliers et d'équipement en 2019

6.11 Manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec

6.12 Désignation de madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est

7. RÈGLEMENT

7.1 Adoption - règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*

7.2 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-5 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter le code C808 (établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules) à la zone I.16*

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour l'hébergement et la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo

8.2 Approbation du nouveau contrat de service relié à la gestion du Programme de Prévention de Montréal-Est 2019/2021

8.3 Partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet du déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal

9. PERSONNEL

9.1 Prolongation de l'embauche de madame Julie Brien à compter du 7 mai 2019 au poste de technicienne aux ressources humaines jusqu'au 13 décembre 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 250 $ à l'AQDR (Salon des aînés)

10.2 Don de 500 $ au Carrefour jeunesse emploi PAT/ME

10.3 Don de 1 800 $ au Conseil 2759 des Chevaliers de Colomb

10.4 Don de 500 $ à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles

10.5 Don de 2 000 $ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est

10.6 Don de 500 $ au Relais pour la vie

10.7 Don de 2 500 $ à la Croix-Rouge canadienne au fonds «secours pour les inondations printanières - Québec»

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

4.1

201905-077

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.1

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-05-08.

RAPPORT DES SERVICES 6.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

6.1

201905-078

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

Considérant que le mandat des membres du CCU pour les postes 1, 3 et 5 respectivement occupés par monsieur Daniel Hamel et mesdames Julie Peccia et Véronique Simard sont arrivés à terme depuis le 30 avril 2019.

Considérant que mesdames Julie Peccia et Véronique Simard ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU et que monsieur Daniel Hamel ne désire pas renouveler son mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De renouveler le mandat de mesdames Julie Peccia et Véronique Simard, et ce, à compter du 30 avril 2019 pour une période de deux ans.

De combler le poste 1 laissé vacant par le départ de monsieur Daniel Hamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 41 730 $ POUR L'ANNÉE 2018 À REMETTRE À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA GESTION DU CRER

6.2

201905-079

Considérant que la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) a dû faire face en 2018 à un manque de ressources financières, directement relié à la fermeture du CRER pour rénovations, ce qui a entrainé une baisse des revenus provenant des inscriptions aux activités et des locations de l'aréna et des locaux de l'installation.

Considérant l'article 18.4 de la Convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et SRLPAT concernant la non-atteinte d'un surplus d'exploitation;

Considérant que le dépôt des états financiers a confirmé la non-atteinte d'un surplus, due à une augmentation des dépenses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement à SRLPAT d'une compensation au montant de 41 730 $, et ce, conformément à cette convention de partenariat.

D'affecter la somme de 41 730 $ provenant du surplus non autrement affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11350-11352, RUE SAINTE-CATHERINE EST

6.3

201905-080

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine Est, lequel est connu et désigné comme étant le 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 195, AVENUE LAURENDEAU

6.4

201905-081

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau, lequel est connu et désigné comme étant le 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 7 500 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 3 CASES DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 2850, AVENUE GEORGES-V

6.5

201905-082

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 7 500 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 3 cases de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V, lequel est connu et désigné comme étant le 1 251 138 et 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 436 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (AUTREFOIS LE 160, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE)

6.6

201905-083

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction neuve pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 7 436 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 13 520 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 2850, AVENUE GEORGES-V

6.7

201905-084

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouveau bâtiment pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 138 et 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 13 520 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS DE LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER ET MÉTAUX INC. ET ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LE DÉPLACEMENT DE L'EMPRISE DU BOULEVARD BOURGET

6.8

201905-085

Considérant la promesse de cession intervenue le 15 août 2018 par laquelle la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. promettait de céder à la Ville des terrains à titre de paiement de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et par laquelle elle promettait également d'échanger des terrains pour le déplacement de l'emprise du boul. Bourget.

Considérant que l'acte est conforme à la promesse selon la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Considérant que l'acte a été vérifié par la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'acte d'échange entre la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. et la Ville de Montréal-Est et d'autoriser le maire et le greffier à signer cet acte, au nom de la Ville.

De décréter que les lots constituant la nouvelle emprise du boul. Bourget à la suite de l'échange, soient les lots 6 241 961, 6 242 903, 6 241 959, 6 241 955 et 6 241 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal font partie du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DROIT D'USAGE DE L'EMPRISE PUBLIQUE ET PROMESSE D'ACHAT DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPRISE USINES GIANT INC.

6.9

201905-086

Considérant la recommandation favorable de la direction de la gestion du territoire et environnement aux conditions suivantes:

- Que Usines Giant inc. s'engage à acquérir l'empiétement concerné et à le remembrer à son lot principal numéro 5 851 636;

- Que les travaux nécessaires à l'érection de l'agrandissement de Usines Giant inc. ne détériorent d'aucune façon l'état de la chaussée, de la bordure du trottoir et du trottoir adjacent;

- Qu'un dépôt de garantie de Usines Giant inc. de 20 000$ soit déposé à la Ville de Montréal-Est afin de garantir que les travaux ne détériorent pas l'état des infrastructures municipales refaites en 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'Entente relative à l'occupation du domaine public et promesse d'achat entre Usines Giant inc. et la Ville de Montréal-Est pour deux parcelles du lot 1 251 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, constituant l'emprise de l'avenue Lesage et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cette entente.

De mandater Me Véronique Lessard, notaire, pour instrumenter cette vente.

De mandater Usines Giants inc. pour représenter la Ville de Montréal-Est pour toutes les procédures requises pour la subdivision du lot 1 251 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, aux fins de l'exécution de cette entente, le tout aux frais de l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS : AUTORISATION D'AFFECTATION DU FONDS DE PARC POUR ACHAT DE MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENT EN 2019

6.10

201905-087

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'affectation du Fonds de parc afin de financer l'achat de mobiliers et d'équipement de parc en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

6.11

201905-088

Considérant la relance du programme Rénovation Québec.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013, 2017 et 2018 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations.

Considérant la popularité du programme en 2017 (93 495 $ alloué) et 2018 (69 440 $ alloué).

Considérant que la Ville anticipe une demande accrue pour 2019-2020.

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme et y consacrer une somme de 100 000 $ puisée à même les surplus non autrement affectés.

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est souhaite participer au programme Rénovation Québec et y consacrer une somme de 100 000 $, en plus de la participation de la SHQ.

D'affecter la somme de 100 000 $ du surplus non autrement affectés aux fins de ce programme.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MADAME ÉLOÏSE CHAREST À TITRE D'INSPECTRICE ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

6.12

201905-089

Considérant qu'il y a lieu de désigner madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est ainsi que de fonctionnaire désigné aux fins de l'application du règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats et ce, à compter du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

7.1

201905-090

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - *RÈGLEMENT 58-2016-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LE CODE C808 (ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES) À LA ZONE I.16*

7.2

201905-091

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-5 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter le code d'usage C808 (établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules) à la zone I.16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR L'HÉBERGEMENT ET LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE, DE MAINTENANCE ET DE MISES À JOUR DES LOGICIELS BIBLIOMONDO

8.1

201905-092

Considérant que le contrat d'hébergement, de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo arrive à échéance le 31 mai 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat de support pour ce produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De renouveler le contrat pour l'hébergement et la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo, pour une période de trois ans, à l'entreprise Bibliomondo Inc., pour un montant total de 28 803,98 $, taxes incluses, répartit comme suit : année 1 – 9 553,48 $ / année 2 – 9 601,25 $ / année 3 – 9 649,25 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE RELIÉ À LA GESTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE MONTRÉAL-EST 2019/2021

8.2

201905-093

Considérant que le programme vise la sécurité des citoyens pour toutes les catégories d'âge.

Considérant que les besoins en matière de sécurité sont en nette hausse dans certains secteurs de la municipalité.

Considérant que la Ville a récemment posé des actions démontrant son désir de soutenir les actions de développement social sur son territoire.

Considérant que cette nouvelle approche fera passer de 557 à plus de 1,920 les heures annuelles des intervenants agissant directement sur le terrain.
Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le contrat de service encadrant le Programme de Prévention de Montréal-Est 2019/2021 et d'autoriser une dépense de 46 085 $ pour la période du 14 juin 2019 au 13 juin 2020 aux fins de ce programme.

D'affecter au budget 2019 la somme de 31 085 $ à partir du surplus non autrement affecté et de prévoir une somme de 46 085 $ au budget 2020 pour couvrir la période du 14 juin 2020 au 13 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTENARIAT AVEC BIXI MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROJET DU DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES STATIONS DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE DANS L'EST DE MONTRÉAL

8.3

201905-094

Considérant le projet d'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet de déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet du déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est cette entente.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le maire, Robert Coutu, M. le conseiller Yan Major, M. le conseiller John Judd, M. le conseiller Claude Marcoux, M. le conseiller Michel Bélisle.	Mme la conseillère Anne St-Laurent, Mme la conseillère Françoise Lachapelle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PERSONNEL 9.

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME JULIE BRIEN À COMPTER DU 7 MAI 2019 AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE 2019

9.1

201905-095

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prolonger l'embauche de madame Julie Brien au poste de technicienne aux ressources humaines jusqu'au 13 décembre 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 250 $ À L'AQDR (SALON DES AÎNÉS)

10.1

201905-096

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 $ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le Salon des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 $ AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAT/ME

201905-097

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 $ au Carrefour jeunesse emploi PAT/ME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 800 $ AU CONSEIL 2759 DES CHEVALIERS DE COLOMB

201905-098

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 800 $ au Conseil 2759 des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 $ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES

201905-099

10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 $ à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 000 $ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

201905-100

10.5

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 2 000 $ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 $ AU RELAIS POUR LA VIE

201905-101

10.6

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 $ au Relais pour la vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 500 $ À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AU FONDS «SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES - QUÉBEC»

10.7

201905-102

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 2 500 $ à la Croix-Rouge canadienne au fonds «secours pour les inondations printanières - Québec».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 32 Fin : 20 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201905-103

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 19 juin 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 05 Fin : 19 h 07

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

3.1

201906-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
5.3 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 5, avenue Dubé
6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 138,1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 2850, avenue Georges-V
6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 932, 1 250 953 et 1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis à l'intersection Marien et Métropolitain
6.4 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
6.5 Entérinement de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2019 et de ne pas modifier le règlement 58-2016 - Règlement de zonage pour ajouter la classe d'usage H5 à la zone H.16
6.6 Entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales sur la voie de service ouest de l'autoroute Métropolitaine Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord
6.7 Échange de services avec l'arrondissement RDP/PAT
6.8 Appui à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal dans ses démarches auprès du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin d'inviter le gouvernement à soumettre une demande formelle à CDPQ Infra afin qu'elle analyse et évalue la pertinence et la faisabilité d'un déploiement du Réseau express métropolitain (REM) dans l'est de Montréal
6.9 Adhésion au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020
6.10 Publication du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "Dispositions particulières" l'entreposage extérieur des véhicules lourds dans la zone C.03*
7.2 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-x - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*
7.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme*
7.4 Dépôt du projet de règlement 14-2011-2 - *Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter des membres substituts*
7.5 Adoption - règlement 58-2016-5 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16*

8. CONTRAT

8.1 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2019-10A - Fourniture et livraison de vêtements pour les employés cols bleus
8.2 Résiliation du contrat TP-GT 2019-05A - Fourniture d'un (1) brise-glace neuf 2019 muni d'une gratte directionnelle à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roue

9. PERSONNEL

9.1 Signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) relative à la modification à la description de tâches du poste de technicien(ne) en urbanisme et environnement, groupe L
9.2 Approbation de l'entente intervenue entre l'employé 150 et la Ville de Montréal-Est ainsi que l'autorisation de la dépense s'y rattachant
9.3 Signature de l'accord intervenu au Tribunal administratif du travail (Division de la santé et de la sécurité du travail) - monsieur Michel Langevin
9.4 Entériner la nomination de monsieur Marc-Olivier Houde à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 27 mai 2019
9.5 Prolongation de l'embauche de madame Nicole Perron au poste d'agente de bureau, groupe F, à la Direction de la gestion du territoire et environnement jusqu'au 31 décembre 2019 et autorisation des virements budgétaires nécessaires à cet effet
9.6 Embauche de monsieur Dimitry Henrys au poste cadre de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques
9.7 Permanence de monsieur Luis J. Bérubé à titre de directeur adjoint - ressources humaines à la Direction générale

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 500 $ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
10.2 Don de 1 500 $ au Comité bénévole des loisirs - Maison Évelyn Opal

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

4.1

201906-105

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-06-12.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

5.3

La trésorière dépose les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 495 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 5, AVENUE DUBÉ

6.1

201906-106

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 5, avenue Dubé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU de refuser la demande de dérogation pour une marge latérale de 1,86 m au lieu de 2 m pour tout bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 138,1 251 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 2850, AVENUE GEORGES-V

6.2

201906-107

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 138, 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 2850, avenue Georges-V.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure permettant une marge arrière nulle pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 138, 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 2850, avenue Georges-V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 250 932, 1 250 953 ET 1 250 952 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS À L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN

6.3

201906-108

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 932, 1 250 952 et 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis à l'intersection Marien et Métropolitain :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 932, 1 250 952 et 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis à l'intersection Marien et Métropolitain :

- Permettre un taux d'implantation minimal du bâtiment principal de 18 % au lieu de 25 %;
- Permettre d'implanter 3 entrées charretières au lieu de 2 maximum;
- Permettre au projet de se soustraire à l'ensemble des normes BNQ 3019/190/2013 aux conditions suivantes :
  - Augmentation du BCR dans l'aire de stationnement des manœuvres arrière dans la partie des 66 cases de stationnement couvrant approximativement une superficie de 3 610 m^2;
  - Ajout d'îlots verts, de coin, dans l'aire de remisage;
  - Ajout d'arbustes sur la façade longeant le boulevard Métropolitain Est;
  - Gestion de l'eau sur le terrain via des infrastructures vertes;
- Permettre un stationnement de véhicules lourds dans la cour avant adjacente à l'avenue Marien;
- Permettre du barbelé pour l'usage commercial, alors que seul l'usage industriel l'autorise;
- Permettre que la clôture ait une hauteur entre 2 m et 2,5 m sans être ajourée sur la façade de la Place Marien;
- Permettre que l'aire de remisage et de stationnement de véhicules lourds ne soit pas dissimulée sur la façade de la Place Marien;
- Permettre l'aménagement de 3 cases de stationnement pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite plutôt que les 10 cases exigées;
- Permettre de retirer l'obligation d'aménager 48 places de stationnement pour vélos pour les 91 espaces de stationnement automobiles;
- Permettre que le revêtement d'acier occupe 57,9 % de la superficie du mur, alors que les façades extérieures doivent être du même matériau de parement extérieur sur au moins 60 % de l'aire totale de chacun des murs;
- Permettre de retirer l'obligation d'aménager un écran pour les équipements mécaniques qui seront installés sur le toit du bâtiment principal, alors qu'ils doivent être camouflés par un écran avec une opacité minimale de 75 %;

- Permettre l'installation d'une enseigne qui annoncera le projet de construction d'une superficie maximale totale de 20 m^2, au lieu d'une superficie maximale totale de 5 m^2;
- Permettre l'installation d'une enseigne isolée qui annoncera le projet de construction ayant une hauteur maximale de 6,1 m au lieu d'une hauteur maximale de 2 m;
- Permettre une hauteur de 15,24 m au lieu de 6 m pour une enseigne sur socle;
- Permettre que l'enseigne qui annoncera le projet de construction soit installée pour une durée maximale de 24 mois au lieu d'une durée maximale de 12 mois;
- Permettre le nombre d'enseignes à 9 au lieu de 2 enseignes.

De ne pas accorder la dérogation mineure visant à permettre les 3 enseignes proposées de 34,2 m^2 , 48 m^2 et 50 m^2 au lieu de la superficie maximale de 7,5 m^2 règlementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201906-109 6.4

Considérant l'intérêt de deux (2) personnes à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant des citoyens.

Considérant le projet de règlement 14-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer messieurs Denis Marcil et Roger Lachapelle à titre de membres citoyens au CCU.
De nommer monsieur Yan Major à titre de membre du conseil substitut au CCU, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme - afin d'ajouter des membres substituts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 MAI 2019 ET DE NE PAS MODIFIER LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H5 À LA ZONE H.16

201906-110 6.5

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le conseiller Claude Marcoux dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, car il est le courtier immobilier du propriétaire de l'immeuble. De ce fait, il se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

Considérant que la zone H.16 est adjacente au secteur industriel et que nous tenons compte du principe de précaution envers la clientèle vulnérable qui occupera le bâtiment.

Considérant que l'emplacement n'a jamais autorisé l'usage de plein droit auparavant.

Considérant que les membres du CCU et la direction de la gestion du territoire et environnement sont défavorables à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2019 et de ne pas modifier le règlement 58-2016 - Règlement de zonage pour ajouter la classe d'usage H5 à la zone H.16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le conseiller Claude Marcoux réintègre l'assemblée.

ENTENTE ENTRE LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE MONTRÉAL-EST POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA VOIE DE SERVICE OUEST DE L'AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE EST, À L'EST DE L'AVENUE BROADWAY NORD

6.6

201906-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'Entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales sur la voie de service ouest de l'autoroute Métropolitaine Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, et d'autoriser le maire et le greffier à la signer au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCHANGE DE SERVICES AVEC L'ARRONDISSEMENT RDP/PAT

6.7

201906-112

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission de cartes de bibliothèque, sans frais et valides jusqu'au 30 avril 2020, aux résidents de l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles, pourvu que cet arrondissement permette aux citoyens de Montréal-Est qui en feront la demande d'avoir accès gratuitement à leur rampe de mise à l'eau jusqu'au 30 avril 2020. Toutefois, la Ville se réserve le droit de réévaluer le projet en cours de réalisation s'il advient notamment, une demande d'abonnements supérieure à la capacité de la Ville à rendre le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, MONSIEUR FRANÇOIS LEGAULT, AFIN D'INVITER LE GOUVERNEMENT À SOUMETTRE UNE DEMANDE FORMELLE À CDPQ INFRA AFIN QU'ELLE ANALYSE ET ÉVALUE LA PERTINENCE ET LA FAISABILITÉ D'UN DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) DANS L'EST DE MONTRÉAL

6.8

201906-113

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé le 13 janvier 2015 une entente avec le Gouvernement du Québec afin d'assurer la mise en place d'un modèle d'affaires novateur pour la réalisation de grands projets d'infrastructures. En vertu de ce modèle, le gouvernement actualisera les façons de faire de l'État en confiant à la Caisse la réalisation d'infrastructures, ce qui accélérera leur mise en service et accroîtra la croissance économique du Québec. Pour sa part, la Caisse fera fructifier les épargnes des Québécois en développant et en exploitant des ouvrages qui lui assureront un rendement commercial.

Considérant que l'entente prévoit, en priorité, la réalisation de deux projets :

- un système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain;
- un système de transport collectif reliant le centre-ville de Montréal à l'aéroport international Montréal-Trudeau et à l'Ouest-de-l'Île.

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec annonce le 9 juillet 2015 la création de sa nouvelle filiale, CDPQ Infra. La création de cette filiale opérationnelle constitue le point de départ de l'évaluation des deux projets confiés à CDPQ Infra, soit le système de transport collectif sur le nouveau pont Champlain et celui reliant le centre-ville de Montréal à l'aéroport international Montréal-Trudeau et à l'Ouest-de-l'Île.

Considérant que le CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a annoncé le 22 avril 2016 un projet intégré de transport collectif de calibre mondial, le Réseau électrique métropolitain (REM), qui d'intégrer à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest de l'île (Sainte-Anne-de-Bellevue), la Rive-Nord (Deux-Montagnes) et l'aéroport au sein d'un seul réseau de système léger sur rail (SLR) entièrement automatisé et électrique de 67 km, incluant 24 stations et un service 20 heures par jour, 7 jours sur 7.

Considérant que CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, annonce le 25 novembre 2016 l'ajout de trois nouvelles stations au projet de Réseau électrique métropolitain (REM). Les stations Bassin Peel, McGill et Édouard-Montpetit amélioreront de manière significative la desserte du centre-ville de Montréal et concrétisent l'intégration fluide et efficace du REM au métro grâce à des interconnexions aux lignes orange, verte et bleue.

Considérant qu'une entente est conclue avec le gouvernement du Québec sur les modalités de sa participation au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) en mars 2017.

Considérant que le gouvernement du Canada confirme un investissement de 1,28 milliard de dollars dans le projet de Réseau électrique métropolitain en juin 2017.

Considérant les sommes engagées par la Caisse et les différents paliers de gouvernement sont importantes.

Considérant que nous avons raison de croire que l'inclusion de l'Est dans le projet du REM serait profitable pour le développement économique de l'Est, mais la venue du REM permettrait également d'améliorer la mobilité dans la section Est de l'île de Montréal, qui demeure, jusqu'à présent, l'enfant pauvre de la région métropolitaine en matière de transport en commun.

Il est proposé par Monsieur Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer la Chambre de commerce de l'Est de Montréal dans ses démarches auprès du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à soumettre une demande formelle à CDPQ Infra afin qu'elle analyse et évalue la pertinence et la faisabilité d'un déploiement du Réseau express métropolitain (REM) dans l'est de Montréal.

De transmettre une copie de la présente résolution à :

- monsieur François Legault, premier ministre;
- monsieur François Bonnardel, ministre des Transport;
- madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT D'ABRASIFS D'HIVER POUR LA SAISON 2019-2020

6.9

201906-114

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture d'abrasifs d'hiver pour la saison hivernale 2019-2020.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat d'abrasifs d'hiver.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adhérer au regroupement pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020.

De mandater la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PUBLICATION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

6.10

201906-115

Considérant que l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes permet au Conseil de déterminer les modalités de diffusion du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Considérant que le rapport a déjà été publié dans d'édition du mercredi 12 juin 2019 du journal Avenir de l'Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la diffusion du texte du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans le journal Avenir de l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE "DISPOSITIONS PARTICULIÈRES" L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES VÉHICULES LOURDS DANS LA ZONE C.03

7.1

201906-116

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "Dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-X - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE ''DISPOSITIONS PARTICULIÈRES'' L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE C.03

7.2

201906-117

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-x - Règlement modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter dans la catégorie ''dispositions particulières'' l'entreposage extérieur dans la zone C.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.3

201906-118

Claude Marcoux donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 14-2011 - *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 14-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'AJOUTER DES MEMBRES SUBSTITUTS

7.4

201906-119

Monsieur le conseiller Claude Marcoux dépose le projet de Règlement 14-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter des membres substituts.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C808 "ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES

ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES" À LA ZONE I.16

201906-120 7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-5 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage C808 "établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules" à la zone I.16*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 8.

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2019-10A - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS

201906-121 8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2019-10A - Fourniture et livraison de vêtements pour les employés cols bleus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque celle-ci dépasse largement l'estimation budgétaire prévue.

D'autoriser la Direction des travaux publics et services techniques à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT TP-GT 2019-05A - FOURNITURE D'UN (1) BRISE-GLACE NEUF 2019 MUNI D'UNE GRATTE DIRECTIONNELLE À ÊTRE FIXÉ À L'AVANT D'UN CHARGEUR SUR ROUE

201906-122 8.2

Considérant qu'à la suite de l'adjudication du contrat pour l'achat d'un brise-glace neuf 2019 muni d'une gratte directionnelle, à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roue dans le cadre du projet TP-GT 2019-05A l'entreprise J.-René Lafond s'était engagée, le 6 février dernier, à livrer l'équipement dans un délai de 4 semaines.

Considérant que la Ville n'a toujours pas reçu cet équipement en date du 19 juin 2019 et que l'entreprise est en défaut en vertu de son contrat.

Considérant que la Ville est en droit de demander l'annulation du contrat.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques d'accorder à l'entreprise un délai de grâce jusqu'au 27 juin prochain pour qu'elle s'exécute et livre le brise-glace neuf 2019 muni d'une gratte directionnelle à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roue, sans quoi, passé cette date, l'entreprise devra considérer le contrat comme étant nul.

Considérant qu'advenant l'annulation du contrat, la Direction des travaux publics et des services techniques recommande de conserver le dépôt de garantie selon les modalités prévues au contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De mettre en demeure l'entreprise de livrer le brise-glace neuf 2019 muni d'une gratte directionnelle à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roue au plus tard le 27 juin 2019 à 16 h 30 au lieu de livraison prévu dans les documents de soumission, sans quoi, le contrat sera résolu à compter de 16 h 31 le 27 juin 2019 pour non-respect par l'entreprise de ses obligations contractuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) RELATIVE À LA MODIFICATION À LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT, GROUPE L

9.1

201906-123

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente ME 2019-001 avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal relative à la modification de la description de tâches du poste de technicien(ne) en urbanisme et environnement, groupe L et à la nomination de monsieur Nouri Lalout à ce poste.

D'autoriser la directrice générale et le directeur adjoint aux ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cette lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'EMPLOYÉ 150 ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AINSI QUE L'AUTORISATION DE LA DÉPENSE S'Y RATTACHANT

9.2

201906-124

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre l'employé 150 et la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser le paiement de la dépense se rattachant à cette entente.

D'autoriser les virements budgétaires requis pour le paiement de cette dépense à partir du surplus non autrement affecté.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE DE L'ACCORD INTERVENU AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (DIVISION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL) - MONSIEUR MICHEL LANGEVIN

9.3

201906-125

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'accord intervenu devant madame Annie Coutu, conciliatrice au Tribunal administratif du travail (Division de la santé et de la sécurité au travail) ainsi que tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR MARC-OLIVIER HOUDE À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 27 MAI 2019

9.4

201906-126

Considérant la recommandation des Ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Marc-Olivier Houde à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 27 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME NICOLE PERRON AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À CET EFFET

9.5

201906-127

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prolonger l'embauche de madame Nicole Perron au poste d'agente de bureau, groupe F, à la Direction de la gestion du territoire et environnement jusqu'au 31 décembre 2019.

Autoriser les virements budgétaires nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR DIMITRY HENRYS AU POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

9.6

201906-128

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'embaucher monsieur Dimitry Henrys au poste cadre de contremaître, à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions suivantes soit :

- compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois travaillés à compter du 25 mars 2019;
- remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical;
- produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR LUIS J. BÉRUBÉ A TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT - RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

9.7

201906-129

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Luis J. Bérubé à titre de directeur adjoint - ressources humaines à la Direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 500 $ À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST

10.1

201906-130

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 500 $ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 500 $ AU COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS - MAISON ÉVELYN OPAL

10.2

201906-131

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 1 500 $ au Comité bénévole des loisirs - Maison Évelyn Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 35

LEVÉE DE LA SÉANCE

201906-132

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

ANNEXE 1

Politique en matière d’alcool et de drogues en milieu de travail

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 17 juillet 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 04 Fin : 19 h 07

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019 3.1

201907-133

Il est proposé par le maire, monsieur Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2019

4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher

6.2 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée

6.3 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien

6.4 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019

6.5 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique

6.6 Adhésion au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglaçage pour la saison 2019-2020

6.7 Proposition de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI)

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines*

7.2 Dépôt du projet de Règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines*

7.3 Avis de motion - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway*

7.4 Adoption du projet de règlement 82 -2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway*

7.5 Avis de motion - *règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*

7.6 Adoption - Premier projet - *règlement 58-2016-X modifiant le règlement 58-2016-Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*

7.7 Adoption - règlement 14-2011-2 - *Règlement modifiant le règlement 14-2011-Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin d'ajouter des membres substituts*

7.8 Adoption - Second projet - *Règlement 58-2016-6 modifiant le règlement 58-2016-Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*

7.9 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable*

7.10 Dépôt du projet de règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal*

7.11 Avis de motion - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"*

7.12 Dépôt du projet de règlement 61-2016-X - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"*

8. CONTRAT

8.1 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-02 - Réhabilitation de l'abri à sel

8.2 Contrat pour le concept d'aménagement et les plans d'ingénierie du parc de l'Hôtel-de-Ville dans le concept Broadway - Projet 2019-66 - 36 500 $ +taxes

9. PERSONNEL

9.1 Entériner la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur à la Direction de la gestion du territoire et environnement

9.2 Lettre d'entente ME 2019-002

9.3 Modification de la description de poste du préposé à l'entretien général (groupe de traitement 16)

9.4 Amendement à la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 500 $ à la Cuisine collective À Toute Vapeur

10.2 Don de 300 $ à l'école Saint-Octave

10.3 Don de 850 $ à l'A.F.É.A S.

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019 4.1

201907-134

Il est proposé par le maire, monsieur Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 *- RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES* 5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-07-10.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 978 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 460, AVENUE DUROCHER 6.1

201907-135

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Durocher, soit :

- Permettre une distance minimale de la ligne de terrain de 1 m au lieu de 5 m.
- Permettre d'installer un abri à titre de bâtiment temporaire pour une période maximale de 15 ans au lieu d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 714 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 71-73, AVENUE GRANDE-ALLÉE 6.2

201907-136

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 71-73, avenue Grande-Allée, soit :

- Permettre une largeur de stationnement de 2,54 m au lieu de 3 m.
- Permettre de ne pas avoir à planter un arbre dans la cour arrière après obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 963 678 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 410, AVENUE MARIEN

6.3

201907-137

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 963 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 410, avenue Marien, soit :

- Permettre une entrée charretière de 25 m au lieu de 15 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 18 JUILLET 2019 AU 20 NOVEMBRE 2019

6.4

201907-138

onsidérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 18 juillet 2019 au 20 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE

6.5

201907-139

Considérant que chaque année l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programme de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour la TECQ est de 109 171,08 $ et de 264 381,19 $ quant au volet Grandes Villes du FCCQ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville);

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 109 171,08 $, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 264 381,19 $, effectués pour l'année 2018 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2019-2020

6.6

201907-140

Considérant qu'à la séance ordinaire du 19 juin 2019 la Ville de Montréal-Est a adhéré, par erreur, au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020 et qu'il y a lieu d'annuler la résolution numéro 201906-114 à cet effet.

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglaçage pour la saison hivernale 2019-2020.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglaçage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rescinder la résolution numéro 201906-114 concernant l'adhésion au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat d'abrasifs d'hiver pour la saison 2019-2020.

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglaçage pour la saison 2019-2020.

De mandater la Ville de Montréal pour procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI)

6.7

201907-141

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le partenariat avec l'entreprise Soverdi.

D'affecter une somme de 75 000 $ à ce projet à partir du surplus non autrement affecté.

D'autoriser un don de 75 000 $ à Soverdi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES*

7.1

201907-142

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-165-4 - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES*

7.2

201907-143

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de *Règlement 04-165-4 - Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines.*

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR L'AVENUE BROADWAY*

7.3

201907-144

Monsieur le maire Robert Coutu donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement pour l'implantation d'un PIIA sur l'avenue Broadway.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 82 -2019 - *RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR L'AVENUE BROADWAY*

7.4

201907-145

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère François Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet règlement 82 - 2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'avenue Broadway.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4*

201907-146

7.5

Le maire, monsieur Robert Coutu, donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage visant à modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05, à modifier le type d'implantation autorisé et la densité dans la zone H.05, à modifier la densité dans la zone CV.02, à imposer une densité minimale pour la zone CV.01 et à modifier le type d'implantation, les marges et la densité pour une partie de la zone H.13 touchée par le secteur visé par le PIIA*.

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 58-2016-X - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016-RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4*

201907-147

7.6

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Et résolu

D'adopter le premier projet de *Règlement 58-2016-X – Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 14-2011-2 - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-2011-RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - AFIN D'AJOUTER DES MEMBRES SUBSTITUTS*

201907-148

7.7

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le *Règlement 14-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 14-2011 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - afin d'ajouter des membres substituts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 58-2016-6 - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016-RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE "DISPOSITIONS PARTICULIÈRES" L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE C.03*

201907-149

7.8

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE*

201907-150

7.9

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un *règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.*

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 22-2012-2 - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE - AFIN DE PRÉCISER LA PROCÉDURE D'UTILISATION DU RÉSEAU MUNICIPAL*

7.10

201907-151

Madame la conseillère Françoise Lachapelle dépose le projet de *Règlement 22-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 22-2012 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable - afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal.*

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"*

7.11

201907-152

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un *règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur".*

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 61-2016-X - *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"*

7.12

201907-153

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de *Règlement 61-2016-X - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur".*

CONTRAT

8.

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-02 - RÉHABILITATION DE L'ABRI À SEL

8.1

201907-154

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De procéder à la réception définitive des travaux prévus au projet TPGT - 2018-02 - Réhabilitaton de la toiture de l'abri à sel et de payer à l'entreprise Impérial Habitation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET LES PLANS D'INGÉNIERIE DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE DANS LE CONCEPT BROADWAY - PROJET 2019-66 –36 500 $ +TAXES

8.2

201907-155

Considérant l'appel d'offres pour le concept d'aménagement et les plans d'ingénierie du parc de l'Hôtel-de-Ville dans le concept Broadway - Projet 2019-66.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D’autoriser une dépense de 36 500 $ + taxes pour le projet 2019-66 et d’affecter cette dépense au fonds de parc.

D’octroyer le contrat à EFEL Experts-Conseils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

201907-156 9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur à la Direction de la gestion du territoire et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LETTRE D'ENTENTE ME 2019-002

201907-157 9.2

Considérant la modification de l'horaire des activités hebdomadaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la lettre d'entente ME 2019-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE POSTE DU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL (GROUPE DE TRAITEMENT 16)

201907-158 9.3

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la modification de la description de poste de préposé à l'entretien général (groupe de traitement 16), et ce, à compter du 1er juillet 2019, et que le Conseil autorise les virements budgétaires nécessaires du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

201907-159 9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail telle qu'amendée, laquelle est jointe sous l'annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 500 $ À LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

201907-160 10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 $ à la Cuisine collective À Toute Vapeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 300 $ À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

201907-161 10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 300 $ à l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 850 $ À L'A.F.É.A S.

201907-162 10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 850 $ à l'A.F.É.A S..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 55

LEVÉE DE LA SÉANCE

201907-163

Il est proposé par le maire monsieur Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 21 août 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Madame Anne Saint-Laurent – mairesse suppléante
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :
Monsieur Robert Coutu maire

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

La mairesse suppléante, madame la conseillère Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 02.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019

3.1

201908-164

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2019

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales

6.2 Contribution monétaire de 7 290,40 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 235, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

6.4 Autorisation de stationner sur le côté est géographique de la rue Prince-Albert entre l'avenue Broadway et la limite nord géographique de la Ville

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du Programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées*

7.2 Dépôt du projet de *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du programme*

7.3 Adoption - Second projet - *Règlement 58-2016-7 modifiant le règlement 58-2016 - règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02,CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*

7.4 Adoption - règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines*

7.5 Adoption - règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal*

7.6 Adoption - règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*

7.7 Adoption - règlement 61-2016-1 - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"*

7.8 Adoption - règlement 82-2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway-Nord - en béton compacté rouleau – 751 474,14 $ taxes et contingences incluses

8.2 Contrat pour le projet TPST-2019-04 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues - 1 296 733,30 $ taxes et contingences incluses

9. PERSONNEL

9.1 Autoriser la prolongation du stage de monsieur François Routhier

9.2 Entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 29 juillet 2019

9.3 Entériner l'embauche de madame Nathalie Lefebvre au poste cadre de contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 22 juillet 2019

9.4 Entériner la nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 12 août 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 500 $ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles

10.2 Don de 250 $ Aux Filles d'Isabelle, Cercle Jean XXIII

10.3 Don de 1 000 $ à Action Secours Vie d'Espoir

10.4 Refus d'une demande de don de 1 000 $ à l'Âge d'Or de Montréal-Est

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019 4.1

201908-165

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 14 août 2019.

RAPPORT DES SERVICES 6.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES ET PLUVIALES

6.1

201908-166

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre de tous les programmes du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Ville de Montréal-Est.

De présenter l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour compléter les documents de la réclamation finale du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - FPC, sous-volet 1.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 290,40 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 235, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 785 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201908-167

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du

paiement d'une contribution monétaire de 7 290,40 $, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

6.3

201908-168

Considérant la recommandation de la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à l'effet d'ordonner au greffier de vendre les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées au 31 décembre 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ EST GÉOGRAPHIQUE DE LA RUE PRINCE-ALBERT ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET LA LIMITE NORD GÉOGRAPHIQUE DE LA VILLE

6.4

201908-169

Considérant la recommandation des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le stationnement sur le côté est géographique de la rue Prince-Albert entre l'avenue Broadway et la limite nord géographique de la Ville, conformément à l'extrait de la liste détaillée du Plan d'interdiction de stationnement (201802-031) joint pour faire partie intégrante de la présente résolution, et d'installer une signalisation conforme à cet effet.

Extrait de la liste détaillée du Plan d'interdiction de stationnement

		Total :	15853	
		Mercredi		
Marien	est	Victoria à Ste-Catherine	620	8 à midi
Ste-Catherine	nord	Limite est à Durocher	780	8 à midi
Broadway	est	Ste-Catherine à Forsyth	710	8 à midi
Forsyth	2 côtés	Broadway à Laurendeau (1 côté déjà interdit tout temps, l'autre selon horaire)	160	8 à midi
Broadway	est	Forsyth à Cherrier	525	8 à midi
Cherrier	sud	Broadway à Marien	305	8 à midi
Rivet	nord	Marien à Broadway	235	8 à midi
Marien	ouest	Sherbrooke à Ste-Catherine	835	8 à midi
Broadway	ouest	Ste-Catherine à Ste-Julie	825	8 à midi
Ste-Julie	nord	Broadway à Providence	185	8 à midi
Providence	est	Ste-Julie à Notre-Dame	120	8 à midi
Ste-Marie	ouest	Notre-Dame à limite sud	145	8 à midi
Denis	est	Notre-Dame à Ste-Julie	135	8 à midi
Ste-Julie	nord	Denis à Hinton	75	8 à midi
Hinton	ouest	Notre-Dame à Ste-Julie	135	8 à midi
Laganière	est	Notre-Dame à Prince-Albert	120	8 à midi
Prince-Albert	sud	Laganière à St-Cyr	945	8 à midi
St-Cyr	est	Prince-Albert à Limite sud	310	midi-16
Marien	ouest	Prince-Albert à Limite sud	375	midi-16
Laurendeau	ouest	Notre-Dame à Prince-Albert	195	midi-16
Dubé	est	Prince-Albert à Notre-Dame	200	midi-16
Grande-Allée	est	Notre-Dame à Prince-Albert	180	midi-16
Lelièvre	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	170	midi-16
Richard	ouest	Notre-Dame à Prince-Albert	125	midi-16
Durocher	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	140	midi-16
Lesage	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	143	midi-16
Durocher	ouest	Sherbrooke à Victoria	1110	midi-16
Victoria	sud	Durocher à Limite est	620	midi-16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES

7.1

201908-170

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du Programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME

7.2

201908-171

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du programme.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02,CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4

7.3

201908-172

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-7 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02,CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 04-165-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES

7.4

201908-173

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 22-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE PRÉCISER LA PROCÉDURE D'UTILISATION DU RÉSEAU MUNICIPAL

7.5

201908-174

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE "DISPOSITIONS PARTICULIÈRES" L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE C.03

7.6

201908-175

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"

7.7

201908-176

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016-1 - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 82-2019 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

7.8

201908-177

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 82-2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-07 - RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY-NORD - EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU - 751 474,14 $ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES

8.1

201908-178

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2019-07 - Contrat pour le projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway-Nord - en béton compacté rouleau.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 751 474,14 $ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2019-07.

D'affecter pour le paiement de cette dépense une somme de 375 737.07 $ au fonds de carrière et une somme équivalente à partir du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Loiselle inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-04 - PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES SUR DIVERSES RUES - 1 296 733,30 $ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES

8.2

201908-179

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2019-04 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 296 733,30 $ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2019-04.

D'octroyer le contrat à Construction Viatek.

D'autoriser le financement pour la portion relative à l'intersection Joseph-Versailles et Sherbrooke à même le fonds de carrière et l'excédent à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

AUTORISER LA PROLONGATION DU STAGE DE MONSIEUR FRANÇOIS ROUTHIER

9.1

201908-180

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De prolonger le stage de monsieur François Routhier pour la période du 3 septembre au 20 décembre 2019.

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires pour le paiement de la dépense à partir du surplus non autrement affecté pour un montant de 11 200 $ plus les avantages sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER CHARRON À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 29 JUILLET 2019

9.2

201908-181

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 29 juillet 2019.

Monsieur Olivier Charron s'étant désisté de sa période de familiarisation de 16 jours et considérant qu'il a déjà occupé cette fonction pendant plusieurs mois auparavant en satisfaisant aux exigences normales de celle-ci, la permanence de ce dernier à ce poste est rétroactive au 29 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE LEFEBVRE AU POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 22 JUILLET 2019

9.3

201908-182

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Nathalie Lefebvre à compter du 22 juillet 2019 au poste cadre de contremaîtresse, à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS PERREAULT-LESSARD À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 12 AOÛT 2019

9.4

201908-183

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 12 août 2019.

Monsieur Nicolas Perreault-Lessard s'étant désisté de sa période de familiarisation de 16 jours et considérant qu'il a déjà occupé cette fonction pendant plusieurs mois auparavant en satisfaisant aux exigences normales de celle-ci, la permanence de ce dernier à ce poste est rétroactive au 12 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 500 $ À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

10.1

201908-184

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 500 $ la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 $ AUX FILLES D'ISABELLE, CERCLE JEAN XXIII

201908-185 10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 250 $ Aux Filles d'Isabelle de Cercle Jean XXIII .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1000 $ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201908-186 10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 000 $ à Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REFUS D'UNE DEMANDE DE DON DE 1 000 $ À L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

201908-187 10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser la demande de don 1 000 $ de l'Âge d'Or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 15 Fin : 19 h 24

LEVÉE DE LA SÉANCE

201908-188 14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse suppléante

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 18 septembre 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 03.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 06 Fin : 19 h 08

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

3.1

201909-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*

5.3 Procès-verbal de correction d'une résolution afin d'y indiquer que la source de financement est le fonds de roulement

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Autorisation à la bibliothèque Micheline-Gagnon de se départir de livres et de documents audiovisuels désuets

6.2 Contribution monétaire de 8 039,20 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 111, avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 252 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.3 Contribution monétaire de 4 024,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 252 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.4 Contribution monétaire de 8 236,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 115-117, avenue Saint-Cyr, connu et désigné comme étant le lot 1 252 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.5 Contribution monétaire de 8 486,40 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 69-71, avenue Laurendeau, connu et désigné comme étant le lot 1 252 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.6 Contribution monétaire de 4 243,20 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au Terrain non aménagé, connu et désigné comme étant le lot 1 252 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.7 Compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 189, avenue Laurendeau

6.8 Compensation monétaire de 7 500 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement (1 par bâtiment) afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 190, avenue Dubé

6.9 Compensation monétaire de 5 000 $ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 2 cases de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11140, rue Dorchester

6.10 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 314 049, 6 314 050 et 6 314 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11140, avenue Dorchester

6.11 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue Dubé

6.12 Remise à madame Pigeon du mémoire d'appel préparé par la firme Villeneuve, Pigeon, Clément & Guilbeault dans l'affaire Le Conseil des ports nationaux (intimé-appelant) vs Jean Bonnasserre (requérant-intimé)

6.13 Quittance finale et totale à Condominiums le M - Montréal-Est inc. en regard de ses obligations contractées en vertu de cette entente datée du 18 avril 2018

6.14 Amendement budgétaire - dépassement des coûts estimés/budgétés pour la Direction des travaux publics

6.15 Recommandation de la Commission de circulation - restreindre le stationnement sur l'avenue Richard aux abords de la ruelle

6.16 Constitution d'une Commission de circulation et désignation de ses membres

7. RÈGLEMENT

7.1 Adoption - règlement 68-2017-1 - *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du processus*

7.2 Adoption - règlement 58-2016-7 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05, et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TPST-2019-14 - Reconstruction du clocher de l'église Saint-Octave - 217 391,05 $ taxes et contingences incluses

8.2 Achat d'un équipement par le fonds de roulement - pelle à oreilles - 18 653,54 $ taxes incluses

8.3 Protocole d'entente entre Transvrac et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2019-2020

8.4 Achat de décorations de Noël pour deux édifices municipaux - 49 010,87 $ taxes incluses

9. PERSONNEL

9.1 Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS
11.1 Aucun
12. AFFAIRE NOUVELLE
12.1 Aucun
13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019

4.1

201909-190

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-0811.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION D'UNE RÉSOLUTION AFIN D'Y INDIQUER QUE LA SOURCE DE FINANCEMENT EST LE FONDS DE ROULEMENT

5.3

À la suite de l'implantation du conseil sans papier, il appert que certaines mentions devant figurer dans une résolution ont malencontreusement été omises. Néanmoins, l'information requise figurait dans le sommaire décisionnel à l'appui de ce dossier. De ce fait et afin que le procès-verbal reflète correctement la décision attendue du Conseil, il est nécessaire d'apporter une correction à cette résolution comme le permet l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes. Par conséquent et conformément à cet article, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 afin d'ajouter à la fin du dispositif de la résolution numéro 201812-323 l'alinéa suivant :

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.

RAPPORT DES SERVICES 6.

AUTORISATION À LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON DE SE DÉPARTIR DE LIVRES ET DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS DÉSUETS

6.1

201909-191

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la bibliothèque Micheline-Gagnon à procéder au don de livres et à la mise en vente de documents audiovisuels désuets lors du bazar montréalestois, et ce, à toutes les années.

De proposer les articles non vendus en priorité aux organismes locaux, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 039,20 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 111, AVENUE SAINT-CYR, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 241 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201909-192

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 039,20 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 4 024,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU TERRAIN VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.3

201909-193

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 4 024,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 236,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 115-117, AVENUE SAINT-CYR, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 256 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.4

201909-194

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 236,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 486,40 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 69-71, AVENUE LAURENDEAU, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 056 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.5

201909-195

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 486,40 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 4 243,20 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU TERRAIN NON AMÉNAGÉ, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 055 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.6

201909-196

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 4 243,20 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 189, AVENUE LAURENDEAU

6.7

201909-197

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 189, avenue Laurendeau, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 7 500 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 3 CASES DE STATIONNEMENT (1 PAR BÂTIMENT) AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 190, AVENUE DUBÉ

6.8

201909-198

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 7 500 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 3 cases de stationnement (1 par bâtiment) pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 190, avenue Dubé, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 5 000 $ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 2 CASES DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11140, RUE DORCHESTER

6.9

201909-199

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 5 000 $ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 2 cases de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11140, rue Dorchester, lequel est connu et désigné comme étant les lots 1 251 373 et 1 251 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 6 314 049, 6 314 050 ET 6 314 051 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11140, AVENUE DORCHESTER

6.10

201909-200

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 314 049, 6 314 050 et 6 314 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11140, avenue Dorchester.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 314 049, 6 314 050 et 6 314 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11140, avenue Dorchester, soit :

Bâtiment A :
• Permettre une largeur des cases de stationnement de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres.

Bâtiment B :
• Permettre une largeur des cases de stationnement de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres;
• Ne pas obliger la plantation d'un arbre dans la cour avant après l'obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment;

• Permettre un nombre minimal de 2 arbres à conserver ou à planter au lieu de 3.

Bâtiment C :
• Permettre une largeur des cases de stationnement de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres;
• Permettre une marge latérale de 1.4 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 190, AVENUE DUBÉ

6.11

201909-201

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue Dubé.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue Dubé, soit :

Bâtiment A :
• Permettre une largeur de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres pour un espace de stationnement;
• Permettre une allée de circulation de 6 mètres au lieu de 6.4 mètres;
• Ne pas permettre une marge latérale, côté ruelle, de 0.51 mètre au lieu de 2 mètres;
• Ne pas permettre un empiétement de 0.7 mètre sur la profondeur d'un espace de stationnement pour l'implantation d'un arbre;
• Permettre une marge latérale côté ruelle de 1 mètre (cette recommandation va créer une nouvelle dérogation mineure sur la marge latérale du bâtiment C);
• Ne pas obliger la plantation d'un arbre dans la cour arrière après l'obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment;
• Permettre un nombre minimal de 2 arbres à conserver ou à planter au lieu de 3.

Bâtiment B :
• Permettre une largeur de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres pour un espace de stationnement;
• Permettre une allée de circulation de 6 mètres au lieu de 6.4 mètres;
• Ne pas permettre un empiétement de 0.7 mètre sur la profondeur d'un espace de stationnement pour l'implantation d'un arbre;
• Ne pas obliger la plantation d'un arbre dans la cour arrière après l'obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment;
• Permettre un nombre minimal de 2 arbres à conserver ou à planter au lieu de 3.

Bâtiment C :
• Permettre une largeur de 2.6 mètres au lieu de 3 mètres pour un espace de stationnement;
• Permettre une allée de circulation de 6 mètres au lieu de 6.4 mètres;
• Ne pas permettre un empiétement de 0.7 mètre sur la profondeur d'un espace de stationnement pour l'implantation d'un arbre;
• Ne pas obliger la plantation d'un arbre dans la cour arrière après l'obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment;
• Permettre un nombre minimal de 2 arbres à conserver ou à planter au lieu de 3;
• Permettre une marge latérale de 1.51 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMISE À MADAME PIGEON DU MÉMOIRE D'APPEL PRÉPARÉ PAR LA FIRME VILLENEUVE, PIGEON, CLÉMENT & GUILBEAULT DANS L'AFFAIRE LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX (INTIMÉ-APPELANT) VS JEAN BONNASSERRE (REQUÉRANT-INTIMÉ)

6.12

201909-202

Considérant que feu Me Pigeon fut l'aviseur légal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que Me Pigeon a remis des documents relatifs à l'affaire Le Conseil des ports nationaux (intimé-appelant) vs Jean Bonnasserre (requérant-intimé) afin que ces documents soient inclus dans les archives historiques de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que les héritiers de Me Pigeon souhaitent récupérer les documents.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal-Est à remettre les documents constituant le mémoire d'appel préparé par la firme Villeneuve, Pigeon, Clément & Guilbeault dans l'affaire Le Conseil des ports nationaux (intimé-appelant) vs Jean Bonnasserre (requérant-intimé) - (no 09-000675-72).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUITTANCE FINALE ET TOTALE À CONDOMINIUMS LE M - MONTRÉAL-EST INC. EN REGARD DE SES OBLIGATIONS CONTRACTÉES EN VERTU DE CETTE ENTENTE DATÉE DU 18 AVRIL 2018

6.13

201909-203

Considérant que Condominiums le M - Montréal-Est inc., par l'entremise de son président, monsieur Yan Le Houiller, accepte de payer la somme de 5 000 $, laquelle somme est actuellement détenue par la Ville de Montréal-Est à titre de caution de garantie, en échange d'une libération de ses obligations en vertu de l'entente signée le 18 avril 2018.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner quittance finale et totale à Condominiums le M - Montréal-Est inc. en regard de ses obligations contractées en vertu de l'entente signée le 18 avril 2018.
D'autoriser la directrice générale à signer cette quittance au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE - DÉPASSEMENT DES COÛTS ESTIMÉS/BUDGÉTÉS POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

6.14

201909-204

Considérant que la Direction des travaux publics demande un amendement budgétaire pour la finalité des différents projets en cours et à venir (main-d'œuvre et matériel) pour un montant de 368 500 $ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De transférer du surplus accumulé non autrement affecté aux différents postes budgétaires requis la somme d'au plus 368 500 $ afin de pourvoir à ces différentes dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE CIRCULATION - RESTREINDRE LE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE RICHARD AUX ABORDS DE LA RUELLE

6.15

201909-205

Considérant les recommandations des membres de la Commission de circulation,

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'ajouter des panneaux d'interdiction de se garer, et ce, aux abords de la ruelle de l'avenue Richard afin de restreindre le stationnement pour permettre une meilleure fluidité des manœuvres sécuritaires des véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

6.16

201909-206

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'apporter les modifications à la résolution 201612-311 afin d'y inclure le membre de la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement ou son représentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 68-2017-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉTROACTIVITÉ DU PROCESSUS

7.1

201909-207

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 68-2017-1 - *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du processus*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-7 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05, ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4

7.2

201909-208

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-7 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05, et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-14 - RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE - 217 391,05 $ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES

8.1

201909-209

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2019-14 - Reconstruction du clocher de l'église Saint-Octave.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D’autoriser une dépense de 217 391,05 $ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2019-14.

D'octroyer le contrat à Construction Fluet inc.

D’affecter le paiement de cette dépense aux surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PELLE À OREILLES – 18 653,54 $ TAXES INCLUSES

8.2

201909-210

Considérant qu'il serait possible pour la Direction des travaux publics d'utiliser la différence entre le montant non utilisé pour l'achat du brise-glace et le montant maximal de l'achat de l'équipement pelle à oreilles (maximum 19 100 $) au fonds de roulement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une pelle à oreilles.

D'autoriser une dépense d'au plus 19 100 $ pour l'achat d'une pelle à oreilles.

D'emprunter au fonds de roulement la somme requise pour payer cet achat et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE TRANSVRAC ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2019-2020

8.3

201909-211

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OSBL Transvrac pour le transport de neige pour la saison 2019-2020.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

Autoriser la signature du protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2019-2020.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL POUR DEUX ÉDIFICES MUNICIPAUX - 49 010,87 $ TAXES INCLUSES

8.4

201909-212

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques de procéder au changement des décorations de Noël de l'hôtel de ville ainsi que l'achat de nouvelles décorations pour l'édifice des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'achat de décorations de Noël pour deux édifices municipaux pour un montant de 49 010,87 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

9.1

201909-213

Considérant les recommandations de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le nouvel organigramme qui sera en vigueur à compter du 1er janvier 2020 et de modifier le plan d'effectifs de la façon suivante :

- De transférer le poste d'agent de bureau de la Direction des travaux publics sous la responsabilité du directeur plutôt que du contremaître en chef.
- D'abolir le poste de contremaître en chef à la Direction des travaux publics et des services techniques.
- D'abolir la Direction des travaux publics et des services techniques et de créer la Direction des travaux publics.
- D'abolir le poste de directeur des travaux publics et des services techniques et de créer un poste de directeur des travaux publics.
- De transférer la responsabilité de l'approvisionnement sous la Direction des travaux publics plutôt que sous la Direction des services administratifs et informatique.
- De transférer la responsabilité des services techniques sous la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De créer un poste permanent de directeur adjoint – services techniques sous la responsabilité de la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De transférer la responsabilité des techniciens en génie civil sous la responsabilité du directeur adjoint – services techniques plutôt que sous la Direction des travaux publics et des services techniques.
- De créer un poste de secrétaire de direction à la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De créer un poste temporaire de technicienne en ressources humaines auxiliaire à la Direction générale pour une période de trente-six (36) mois en vertu de l'article 2.01 c) de la convention collective des employés cols blancs.
- De créer un poste temporaire d'agente de bureau auxiliaire à la Direction de la gestion du territoire et environnement pour une période de trente-six (36) mois en vertu de l'article 2.01 c) de la convention collective des employés cols blancs.
- D'autoriser le paiement des salaires pour les postes temporaires de technicienne en ressources humaines et d'agente de bureau ci-haut mentionnés pour les années 2020, 2021 et 2022 à même les surplus non autrement affectés et de prévoir les salaires des employés permanents à même le budget d'opérations.
- De modifier la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et l'annexe A s'y rattachant telles que proposées à compter du 1er janvier 2020.
- De confirmer la permanence de monsieur Dimitry Henrys au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et de fixer sa rémunération au 3e échelon de son échelle salariale à compter du 1er janvier 2020. Monsieur Henrys se verra accorder l'équivalent d'une semaine supplémentaire de vacances en temps pour l'année 2019-2020 et bénéficiera de 4 semaines de vacances rémunérées à compter du 1er mai 2020.
- De modifier la résolution 201906-128 afin d'y retirer la mention que monsieur Dimitry Henrys doit réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical puisqu'un tel examen n'est plus requis.
- De confirmer la permanence de madame Cynthia Marleau à titre de directrice des travaux publics.
- D'entériner l'embauche de madame Audrée Villemaire à titre de directrice des communications, de la culture et de la communauté par intérim à compter du 9 septembre 2019, et ce, pour une période minimale de 6 mois.
- De nommer madame Colleen McCullough, directrice des services administratifs et informatique, à titre de directrice générale adjointe de façon permanente.

- De nommer madame Marie-Claude Bonnasserre au poste de secrétaire de direction à la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De nommer de monsieur [redacted] au poste de directeur adjoint – services techniques sous la responsabilité de la Direction de la gestion du territoire et environnement et d'y confirmer sa permanence à ce poste.
- De nommer madame Julie Brien au poste de technicienne en ressources humaines auxiliaire à la Direction générale pour une période de trente-six (36) mois en vertu de l'article 2.01 c) de la convention collective des employés cols blancs, soit du 16 décembre 2019 au 16 décembre 2022.
- De nommer madame Nicole Perron au poste d'agente de bureau auxiliaire à la Direction de la gestion du territoire et environnement pour une période de trente-six (36) mois en vertu de l'article 2.01 c) de la convention collective des employés cols blancs, soit du 16 décembre 2019 au 16 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 13.

Début : 19 h 45 Fin : 20 h 05

LEVÉE DE LA SÉANCE 14.

201909-214

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 16 octobre 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Absence (s) :
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Conformément à l'article 33 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier avise les membres du Conseil que le poste de conseiller pour le district 1 est vacant à la suite du décès de madame la conseillère Françoise Lachapelle le 12 octobre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 07 Fin : 19 h 08

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019 3.1

201910-215

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
5.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2019

5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Affectation relative au règlement d'emprunt R14-116 - Règlement autorisant la ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 $ à cette fin

6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 017,5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke

6.3 Contribution monétaire de 14 872,00 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 190, avenue Dubé, connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.4 Remboursement aux Condos M pour la gestion de matières résiduelles (GMR) de septembre 2018 à avril 2019

6.5 Réalisation complète de l'objet du règlement 44-2015 - Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

6.6 Achat par la Ville des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes foncières

6.7 Affectations relatives au projet de Drainage Terre 245 (2011) ainsi qu'au R14-111 - Règlement décrétant l'achat de véhicules et équipements incluant les accessoires et outillages connexes et un emprunt à long terme de 1 000 000 $ à cette fin (2006)

6.8 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique pour la mise en oeuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses pour la prévention de sinistres 2013-2020

6.9 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal - Prolongation de contrat - résolution 201404-114 - 31 300,61 $ taxes incluses

6.10 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets Culture et inclusion »

6.11 Achat de sel de déglaçage pour la saison 2019-2020

6.12 Ajout de panneaux d'interdiction de se stationner - 17, avenue de la Providence

7. RÈGLEMENT

7.1 Aucun

8. CONTRAT

8.1 Autorisation du paiement d’un montant de 68 087,48 $ plus taxes à la firme WSP Canada inc. à titre d’honoraires supplémentaires pour deux contrats octroyés dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour les projets TP-ST 201502-05 et TP-ST 201502-06, soient respectivement les services professionnels d’ingénierie en mécanique et électricité ainsi que les services professionnels d’ingénierie en réfrigération

8.2 Contrat de maintenance pour l'ascenseur du Centre Récréatif Édouard-Rivet

8.3 Autorisation du paiement d'un montant de 39 798 $ plus taxes à la firme Les Architectes FABG à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-03 - Services professionnels en architecture

8.4 Autorisation du paiement d'un montant de 33 440 $ plus taxes à la firme Stantec Experts-Conseils ltée à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels en structure et génie civil

8.5 Autorisation du paiement d'un montant de 20 479 $ plus taxes à la firme Les Architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé de services professionnels en architecture dans le cadre du projet TPGT-2018-17 pour la rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l’hôtel-de-Ville

8.6 Contrat pour le projet TPST-2019-11 - Réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-Robin, Philias-Desrochers et de la Providence / Services professionnels

8.7 Contrat pour le projet TPST-2019-12 - Réaménagement du parc de l’hôtel-de-Ville / Services professionnels

9. PERSONNEL

9.1 Entériner la nomination de monsieur Antoine Morissette à titre de mécanicien-soudeur, groupe 16, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 30 septembre 2019

9.2 Fin du contrat de madame Nathalie Lefebvre, contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 octobre 2019

9.3 Entériner la nomination de madame Lise Blais à titre de secrétaire de direction à la Direction des services administratifs et informatique, et ce, à compter du 15 octobre 2019

9.4 Entériner l'embauche de madame Marie-Pier Nadon au poste col blanc d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale, et ce, à compter du 15 octobre 2019

9.5 Entériner l'embauche de madame Myriam Girard au poste cadre de contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 15 octobre 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 1 175 $ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

4.1

201910-216

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

5.2

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1 janvier 2019 au 30 septembre 2019.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-10-09.

RAPPORT DES SERVICES 6.

AFFECTATION RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT R14-116 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA VILLE À PROCÉDER À LA RÉFECTION DE L'AVENUE BROADWAY, ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET CHERRIER, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 710 000 $ À CETTE FIN

6.1

201910-217

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement R14-116 - *Règlement autorisant la ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 $ à cette fin.*

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 561 692 $.

Considérant que la somme empruntée est de 1 710 000 $.

Considérant qu'il y a donc une somme empruntée en trop et la Ville souhaite affecter au prochain refinancement, prévu en avril 2024, cette dette.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme empruntée en trop (148 308 $) au prochain refinancement afin de réduire de cette somme le montant à refinancer en avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 5 490 017,5 490 018 ET 5 490 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10930, RUE SHERBROOKE

6.2

201910-218

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant constitué des lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke, soit à l'effet de permettre une entrée charretière de 30 m au lieu de 15 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 14 872,00 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 190, AVENUE DUBÉ, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.3

201910-219

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 14 872,00 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT AUX CONDOS M POUR LA GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DE SEPTEMBRE 2018 À AVRIL 2019

6.4

201910-220

Considérant que la collecte des matières résiduelles est de compétence municipale.

Considérant que la gestion des matières résiduelles des condos M est différente du reste de la Ville, à savoir que celle-ci nécessite des bacs surdimensionnés.

Considérant que la date de livraison finale des condos M est estimée au mois de septembre 2018, que dès lors des résidents ont occupé la bâtisse et que le syndic de propriétaires a mandaté une firme privée pour la collecte de leurs matières résiduelles.

Considérant que le contrat de collecte avant AVRIL 2019 ne permettait pas à la Ville de demander au prestataire de service de collecter des bacs dont la capacité est différente que celle précisée au devis.

Considérant que la Ville a saisi l'opportunité d'ajouter la collecte des condos M dans son renouvellement du devis d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles de son territoire commençant en avril 2019.

Considérant que les prix obtenus pour la collecte spécifique des condos M est de:

- 20 $ + tx par semaine pour la collecte et transport du recyclage
- 22 $ + tx par semaine pour la collecte et transport des ordures ménagères

Considérant qu'il est légitime de rembourser le syndic de Condo M en fonction du prix qu'aurait obtenu la Ville pour la collecte des matières résiduelles entre le mois de septembre 2018 et le mois d'avril 2019 (total de 30 semaines).

Considérant que le coût pour la Ville pour cette période aurait été de 1 322,84 $.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De rembourser la somme de 1 322,84 $ au syndic de propriété des condos M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

6.5

201910-221

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

Considérant que ce règlement n'a pas été financé de façon permanente.

Considérant qu'il existe, pour ce règlement, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins.

Considérant que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère.

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié en annexe pour ajuster le montant de la dépense et, s'il y lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De modifier le règlement identifié en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Le protocole d'entente ci-joint est réputé faire partie intégrante du règlement identifié à l'annexe.

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe, s'il y a lieu.

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Annexe

Tableau - solde résiduaire à annuler

No du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense *	Nouveau montant de l'emprunt *	Appropriation	
					Surplus accumulé non autrement affecté	Subvention
44-2015	4 607 433 $	4 125 000 $	1 508 988 $	- $	181 973 $	1 327 015 $
	4 607 433 $	4 125 000 $	1 508 988 $	- $	181 973 $	1 327 015 $

Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
	- $	4 125 000 $
	- $	4 125 000 $

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT PAR LA VILLE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES

6.6

201910-222

Considérant la vente pour défaut de paiement des taxes municipales qui se tiendra le 8 novembre 2019.

Considérant que la Loi sur les cités et Villes permet à une ville d'enchérir pour l'acquisition d'une ou plusieurs de ces propriétés, et ce, sous réserve des conditions stipulées par cette loi.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas acquérir l'immeuble faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières pour les années 2017, 2018, 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATIONS RELATIVES AU PROJET DE DRAINAGE TERRE 245 (2011) AINSI QU'AU R14-111 - *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCLUANT LES ACCESSOIRES ET OUTILLAGES CONNEXES ET UN EMPRUNT À LONG TERME DE 1 000 000 $ À CETTE FIN (2006)*

6.7

201910-223

Considérant qu'en 2010 la Ville de Montréal-Est a encouru des dépenses d'honoraires professionnels (Genivar) dans le cadre d'un projet anticipé pour la construction d'un bassin de drainage (DST 2010-39).

Considérant que ce projet n'a jamais eu lieu, mais que la somme de 7 424,76 $ demeure incorrectement financée dans nos livres comptables, et ce, depuis presque 10 ans.

Considérant qu'il y a lieu de financer cette somme par le surplus accumulé non autrement affecté.

Considérant aussi que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement R14-111 *- Règlement décrétant l'achat de véhicules et équipements incluant les accessoires et outillages connexes et un emprunt à long terme de 1 000 000 $ à cette fin*, mais qu'une somme totalisant 6 123,83 $ demeure en attente de financement, et ce, depuis plus de 10 ans et qu'il y a lieu de financer cette somme par le surplus accumulé non autrement affecté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme totale de 13 548,59 $ du surplus accumulé non autrement affecté afin de régulariser la comptabilisation et la présentation financière de ces deux dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2020

6.8

201910-224

Considérant les travaux sur la gestion des risques technologiques réalisés par le comité mixte municipalité industrie – CMMI-Est.

Considérant la mise en œuvre d'un programme d'éducation citoyenne en sécurité civile face aux risques technologiques.

Considérant que le programme « Cadre de prévention de sinistres 2013-2010 » mis en place par le ministère de la Sécurité publique prévoit une aide financière aux municipalités en rendant admissibles certaines dépenses liées aux travaux des comités de concertation.

Considérant que la Ville de Montréal-Est, en collaboration avec le CMMI-Est, présente une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et madame Josée Guy, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal-Est visant à obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre des mesures de communication des risques technologiques.

De déléguer la réalisation du mandat de ce programme et sa mise en œuvre à l'Association Industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) et d'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et madame Josée Guy, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE TERMINAUX D'UTILISATEURS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL - PROLONGATION DE CONTRAT - RÉSOLUTION 201404-114 - 31 300,61 $ TAXES INCLUSES

6.9

201910-225

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal et d'autoriser le maire et le greffier à la signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS CULTURE ET INCLUSION »

6.10

201910-226

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre une aide financière dans le cadre du programme "Appel de projet Culture et inclusion".

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 18 octobre 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2019-2020

201910-227 6.11

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achat pour le sel de déglaçage pour la saison 2019-2020 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix.

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglaçage pour la Ville de Montréal-Est, est d'un montant de 111,16$ taxes et transport inclus par tonne métrique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée dans le cadre de l'appel d'offres publics 19-17656 fait par la Ville de Montréal.

D'autoriser la directrice des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE SE STATIONNER - 17, AVENUE DE LA PROVIDENCE

201910-228 6.12

Considérant la recommandation des membres de la Commission de circulation ainsi que de la Direction des travaux publics et des services techniques

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout de panneaux d'interdiction de se stationner entre les deux entrées charretières sis devant le 17, avenue de la Providence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT 8.

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 68 087,48 $ PLUS TAXES À LA FIRME WSP CANADA INC. À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR DEUX CONTRATS OCTROYÉS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LES PROJETS TP-ST 201502-05 ET TP-ST 201502-06, SOIENT RESPECTIVEMENT LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN RÉFRIGÉRATION

201910-229 8.1

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 68 087,48 $ plus taxes à la firme WSP Canada inc. à titre d'honoraires supplémentaires pour deux contrats octroyés dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour les projets TP-ST 201502-05 et TP-ST 201502-06, soit respectivement les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité ainsi que les services professionnels d'ingénierie en réfrigération.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre WSP Canada inc. et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas intenter de réclamations l'une envers l'autre pour les contrats précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

8.2

201910-230

Considérant la recommandation des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat de service pour l'entretien de l'ascenseur du CRER à l'entreprise Kone inc. pour un montant annuel de 7 524,42 $ taxes incluses, et ce pour cinq (5) ans.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 39 798 $ PLUS TAXES À LA FIRME LES ARCHITECTES FABG À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LE PROJET TP-ST-201502-03 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

8.3

201910-231

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 39 798 $ plus taxes à la firme Les Architectes FABG à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST 201502-03 pour les services professionnels en architecture.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre la firme Les Architectes FABG et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas intenter de réclamations l'une envers l'autre pour le projet TP-ST-201502-03 - Services professionnels en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 33 440 $ PLUS TAXES À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LE PROJET TP-ST-201502-04 - SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL

8.4

201910-232

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 33 440 $ plus taxes à la firme Stantec Experts-Conseils ltée à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre la firme Stantec Experts-Conseils ltée et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas intenter de réclamations l'une envers l'autre pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 20 479 $ PLUS TAXES À LA FIRME LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-17 POUR LA RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SOUS-SOL, 4E ET 5E ÉTAGES DE L'HÔTEL-DE-VILLE

8.5

201910-233

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 20 479 $ plus taxes à la firme Les Architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé de services professionnels en architecture dans le cadre du projet TPGT-2018-17 pour la rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel-de-Ville.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-11 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS ROLAND MCDUFF, EDMOND-ROBIN, PHILIAS-DESROCHERS ET DE LA PROVIDENCE / SERVICES PROFESSIONNELS

8.6

201910-234

Considérant l'appel d'offres pour le projet TPGT-2019-11 - Services professionnels pour le réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-Robin, Philias-Desrochers et de la Providence.

Considérant que l'offre du seul soumissionnaire qualifié est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 158 665,50 $ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-11 - Services professionnels pour le réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-Robin, Philias-Desrochers et de la Providence.

D'affecter la somme de 158 665,50 $ pour le paiement de cette dépense à même les disponibilités du fonds de parc de la Ville.

D'octroyer le contrat à Groupe Marchand Architecture et Design inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-12 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE / SERVICES PROFESSIONNELS

8.7

201910-235

Considérant l'appel d'offres pour le projet TPGT-2019-12 - Services professionnels pour le réaménagement du parc de l'Hôtel-de-Ville.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat à ce dernier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 146 593,12 $ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-12 - Services professionnels pour le réaménagement du parc de l'hôtel-de-Ville.

D'autoriser le financement requis pour cette dépense à même le fonds de parc de la Ville.

D'octroyer le contrat à Groupe Marchand Architecture et Design inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR ANTOINE MORISSETTE À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, GROUPE 16, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2019

9.1

201910-236

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Antoine Morissette à titre de mécanicien-soudeur, groupe 16, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU CONTRAT DE MADAME NATHALIE LEFEBVRE, CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 3 OCTOBRE 2019

9.2

201910-237

Considérant les recommandations de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De mettre fin au contrat de madame Nathalie Lefebvre, contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MADAME LISE BLAIS À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L' INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

9.3

201910-238

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de madame Lise Blais à titre de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des services administratifs et de l'informatique, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIER NADON AU POSTE COL BLANC D'AGENTE DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION GÉNÉRALE, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

9.4

201910-239

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche, à compter du 15 octobre 2019, de madame Marie-Pier Nadon à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur dont une période probatoire de 6 mois; son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MYRIAM GIRARD AU POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

9.5

201910-240

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Myriam Girard à compter du 15 octobre 2019 au poste cadre de contremaîtresse, à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 1 175 $ À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

10.1

201910-241

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 175 $ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 20 h 15

LEVÉE DE LA SÉANCE

201910-242

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 20 novembre 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :
Monsieur le conseiller John Judd - district 4

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 01.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 06 Fin : 19 h 08

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2019 3.1

201911-242

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Nomination de John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020
6.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020
6.3 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018
6.4 Contribution monétaire de 9 120,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau, connu et désigné comme étant le lot 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.5 Contribution monétaire de 9 120,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 189, avenue Laurendeau, connu et désigné comme étant le lot 1 251 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.6 Contribution monétaire de 14 716,00 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11 140, rue Dorchester, connu et désigné comme étant les lots 1 251 374 et 1 251 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.7 Contribution monétaire de 4 066,40 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant (Georges-V), connu et désigné comme étant le lot 3 675 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.8 Adoption d'un budget pour l'élection partielle du 15 décembre 2019 - District 1 et approbation des tarifs pour la rémunération du personnel électoral
6.9 Offre d'achat de 1,00 $ - morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.10 Adoption de la politique de communication
6.11 Demande de financement auprès de Patrimoine canadien dans le cadre du programme ''Le Canada en fête''
6.12 Renouvellement de l'adhésion à la Table de développement social pour l'année 2020 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe pour un montant de 7 500 $

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle
7.2 Dépôt du projet de règlement 81-2019-1 Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré
7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal
7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
7.5 Dépôt du projet de règlement 77-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
7.6 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens
7.7 Dépôt du projet de règlement RCA19-1103-H règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens
7.8 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal.

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TPST-2019-05 – Renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville / Services professionnels
8.2 Renouvellement du contrat de service de contrôle animalier
8.3 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER

9. PERSONNEL

9.1 Permanence de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 14 novembre 2019
9.2 Ratification de la lettre d'entente ME 2019-003 intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301 ayant pour effet de modifier le descriptif de tâches de la fonction "jardinier" et de créer un descriptif de tâches de la fonction "jardinier en charge"
9.3 Embauche de monsieur Michael O'Cain au poste col blanc auxiliaire d'agent des services communautaires et des loisirs, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour la période du 11 novembre 2019 au 8 mai 2020

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Contribution financière de 4 000 $ pour l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour le magasin-partage et les paniers de Noël pour l'année 2019
10.2 Don aux Chevaliers de Colomb - Assemblée 2396 Curé Guy Ducharme
10.3 Don de 665 $ pour Maison Dalauze inc. - Centre d'hébergement afin de soutenir leurs actions auprès des femmes et des enfants bénéficiaires de leurs services durant la période des Fêtes.

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019

4.1

201911-243

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 13 novembre 2019.

RAPPORT DES SERVICES 6.

NOMINATION DE JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2019 AU 18 MARS 2020

6.1

201911-244

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2019 au 18 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

6.2

201911-245

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour la prochaine année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2018

6.3

201911-246

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable.

Considérant que la Ville a déposé le formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour 2018.

Considérant que ce formulaire a été approuvé par le MAMH et qu'un rapport a été produit.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 9 120,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 195, AVENUE LAURENDEAU, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.4

201911-247

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D’autoriser l’émission du permis de lotissement pour l’immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d’une contribution monétaire de 9 120,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 9 120,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 189, AVENUE LAURENDEAU, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 929 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.5

201911-248

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 9 120,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 14 716,00 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11 140, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 374 ET 1 251 373 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.6

201911-249

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 374 et 1 251 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 14 716,00 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 4 066,40 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT (GEORGES-V), CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 3 675 807 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.7

201911-250

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 675 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 4 066,40 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN BUDGET POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 15 DÉCEMBRE 2019 - DISTRICT 1 ET APPROBATION DES TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

6.8

201911-251

Considérant que le président d'élection a avisé les membres du Conseil le 24 octobre 2019 que l'élection partielle pour pourvoir le poste de conseiller laissé vacant par le décès de madame la conseillère Françoise Lachapelle se tiendra le 15 décembre 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'affecter un budget de 30 000 $ pour le paiement des diverses charges, notamment les avis publics, le matériel électoral ainsi que le salaire du personnel électoral.

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet aux municipalités d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral.

Considérant que, lors des élections générales de 2013, la Ville a adopté une grille de rémunération élaborée par la Table des greffiers des villes liées de l'Île de Montréal pour la rémunération dudit personnel et qu'il appert que ces tarifs sont toujours d'actualité si l'on tient compte des prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. 2.2).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver un budget de 30 000 $ pour la tenue de l'élection partielle du 15 décembre 2019 pour le district 1.

D'affecter, à partir des disponibilités de la réserve spécifique - élections du surplus affecté, la somme de 17 532 $ pour la rémunération du personnel électoral au poste 02-140-00-178 et la somme de 12 468 $ au poste 02-140-00-479 pour les frais divers tels que l'acquisition de matériel électoral, la publication des avis ainsi que les autres frais sous-jacents.

D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral ci-dessous :

ÉLECTION PARTIELLE - DISTRICT 1
15 décembre 2019

BUDGET

Fonction	Tarif	Unité	Base	TOTAL
Bureau du président d'élection				
Président d'élection	5 400 $		5400 + 414 premiers électeurs : 0.216$/ électeurs	5 490.00 $
Sercrétaire d'élection			75% rémunération du président	4 118.00 $
Adjointe administrative			50% rémunération du président	2 745.00 $
Commission de révision				
Président	25 $	18	Horaire	450.00 $
Réviseur	20 $	18	Horaire	360.00 $
Secrétaire	22 $	18	Horaire	396.00 $
Agent réviseur	18 $	3	Horaire	54.00 $
Substitut	54 $	1	Journalière	54.00 $
Vote par anticipation (BVA)				
Scrutateur	200 $	1	Journalière	200.00 $
Secrétaire	190 $	1	Journalière	190.00 $
Président table vérification	150 $	1	Journalière	150.00 $
Membre	140 $	2	Journalière	280.00 $
Substitut	90 $	2	Journalière	180.00 $
Jour du scrutin (BVO)				
Scrutateur	275 $	2	Journalière	550.00 $
Secrétaire	260 $	2	Journalière	520.00 $
Formation	100 $	4	Journalière	400.00 $
Autres avantages				835.00 $
SOUS-TOTAL				**16 972.00 $**
Frais divers				
Avis public		1		2 500.00 $
Poste Canada		1		1 500.00 $
Matériel électoral - bulletins de vote, isoloirs, formulaires (éditions juridiques FD)	1 000 $	1		6 000.00 $
Lunch (Anticipation et scrutin)	25 $	25		1 000.00 $
Agent-réviseur frais de déplacement (KM)	50	0.55 $		27.50 $
SOUS-TOTAL				**11 027.50 $**
Contingence				1 440.50 $
			TOTAL	**29 440.00 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT DE 1,00 $ - MORCEAU DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 442 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.9

201911-252

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De retirer le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'accepter l'offre d'achat à 1,00 $ faite par madame Manon Gignac et monsieur Christian Fortin pour le résidu de ruelle connu et désigné comme étant le lot 1 251 442 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, pourvu que tous les frais afférents à cette vente, tels que les frais de cadastre, d'arpentage et de notaire soient à la charge des acheteurs, et que la vente soit faite aux risques et périls des l'acheteurs.

De mandater Me Véronique Lessard, notaire, pour préparer l'acte de vente.

De mandater la Direction de la gestion du territoire et environnement pour vendre aux riverains les ruelles sous lesquelles aucune utilité publique de la Ville de Montréal-Est n'est présente; le prix de vente pour chaque portion de ces ruelles est fixé à 1 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

6.10

201911-253

Considérant que la Ville de Montréal-Est agit en tant que gouvernement de proximité.

Considérant que la Ville de Montréal-Est possède sa propre identité, construit son développement autour d'une mission et tisse des liens au sein de sa communauté.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite partager ses valeurs, créer une unité dans son développement, accroître et maintenir le sentiment d'appartenance de ses publics, assurer une transparence, une cohérence et une continuité de ses interventions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter la Politique de communication de la Ville de Montréal-Est, laquelle établit les valeurs, principes et règles fondamentaux aux communications externes et internes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME ''LE CANADA EN FÊTE''

6.11

201911-254

Considérant que la Ville de Montréal-Est organise depuis plusieurs années des événements en lien avec la fête du Canada.

Considérant le caractère historique anglophone et francophone de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite partager et transmettre les valeurs du patrimoine canadien et québécois auprès de ces citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande d'aide financière de moins de 5 000 $ auprès de Patrimoine canadien pour l'organisation des festivités entourant la fête du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2020 EN GUISE DE SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE POUR UN MONTANT DE 7 500 $

6.12

201911-255

Considérant la pertinence des 4 priorités retenues pour le plan de quartier 2018/2023, soient : l’intervention dans les zones de défavorisation, la rétention des familles, les transports collectifs et la santé globale de la population.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 7 500 $ pour renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal-Est à la Table de développement social pour l'année 2020 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

7.1

201911-256

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle.*

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 81-2019-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE - AFIN DE REVOIR LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEURE AU SEUIL DÉCRÉTÉ PAR LE MINISTRE OBLIGEANT UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT OU POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

7.2

201911-257

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 81-2019-1 - *règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré.*

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES ARCHITECTURALES CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES, LES FORMES, ÉLÉMENTS ET MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

7.3

201911-258

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes et éléments prohibés pour un bâtiment principal, la forme de la toiture pour un bâtiment principal, les matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs, les matériaux de parement extérieur prohibés pour les murs, les matériaux de parement extérieur prohibés pour les toits, les matériaux de parement extérieur autorisés pour les toits, le nombre de matériaux de parement extérieur autorisé, la proportion de matériaux de parement extérieur, la couleur des matériaux de parement extérieur, la peinture de la brique et la mise en relief des façades des bâtiments de trois étages et plus.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

7.4

201911-259

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances.*

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 77-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

7.5

201911-260

Monsieur le conseiller Michel Bélisle dépose le projet de règlement 77-2018-1 - *Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.*

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS

7.6

201911-261

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles -Montréal-Est (exercice financier 2005)* afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA19-1103-H RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS

7.7

201911-262

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens.*

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-05 – RENFORCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT « EST » DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE / SERVICES PROFESSIONNELS

8.1

201911-263

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le projet TPST 2019-05 - Services professionnels pour le renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville.

Considérant que l'offre du seul soumissionnaire qualifié est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 43 633,01 $ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-05 - Services professionnels pour le renforcement du mur de soutènement « Est » du parc de l'Hôtel-de-Ville.

D'autoriser le financement requis pour cette dépense à même le surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à groupe conseil CHG inc.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Mme la conseillère Anne St-Laurent, M. le conseiller Yan Major, M. le conseiller Claude Marcoux.	M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER

201911-264 8.2

Considérant que le contrat de service de contrôle animalier est arrivé à échéance le 31 octobre 2019.

Considérant que la Ville est satisfaite des services offerts par Le Berger Blanc inc.

Considérant la possibilité de reconduire le contrat pour une année supplémentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la reconduction du service de contrôle animalier avec Le Berger Blanc inc. pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 pour un montant de 49 500 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-11M - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE DU CRER

201911-265 8.3

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics le 29 octobre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes dues en vertu du contrat TPGT-2018-11-M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE LÉVEILLÉ AU POSTE CADRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE À COMPTER DU 14 NOVEMBRE 2019

201911-266 9.1

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Geneviève Léveillé au poste cadre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 14 novembre 2019.

De modifier la résolution 201904-070 afin d'y retirer la mention que madame Geneviève Léveillé doit réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical puisqu'un tel examen n'est plus requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2019-003 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP – 301 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE DESCRIPTIF DE TÂCHES DE LA FONCTION "JARDINIER" ET DE CRÉER UN DESCRIPTIF DE TÂCHES DE LA FONCTION "JARDINIER EN CHARGE"

201911-267 9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la signature de la lettre d'entente ME 2019-003 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP – 301 qui a pour effet de :

- modifier le descriptif de tâches de la fonction " jardinier";
- créer un descriptif de tâches de la fonction "jardinier en charge";
- abolir la prime de jardinier en charge prévue à l'article 12.06 b) de la convention collective des employés cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHAEL O'CAIN AU POSTE COL BLANC AUXILIAIRE D'AGENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ POUR LA PÉRIODE DU 11 NOVEMBRE 2019 AU 8 MAI 2020

9.3

201911-268

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Michael O'Cain au poste col blanc auxiliaire d'agent des services communautaires et des loisirs, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour la période du 11 novembre 2019 au 8 mai 2020.

D'autoriser les virements budgétaires requis pour le paiement du salaire à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 4 000 $ POUR L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LE MAGASIN-PARTAGE ET LES PANIERS DE NOËL POUR L'ANNÉE 2019

10.1

201911-269

Considérant que la Ville de Montréal-Est est un gouvernement de proximité dont l'une des missions est de veiller à offrir une bonne qualité de vie à ses citoyens;

Considérant que la Ville de Montréal-Est reconnaît l'enjeu de défavorisation sur son territoire;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir est la seule organisation sur le territoire de Montréal-Est à offrir un service de banque alimentaire;

Considérant que l'organisme vient en aide à plus de 100 résidents de Montréal-Est dans le besoin durant la période des Fêtes;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est sensible à la situation précaire de certains de ses citoyens et qu'elle souhaite offrir un baume à ces familles durant le temps des Fêtes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'attribuer une commandite de 4 000 $ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, afin de soutenir ses actions dans le cadre de ses projets de Magasin-Partage et de préparation des paniers de Noël.

D'offrir le soutien nécessaire à la mise en place sécuritaire d'une collecte de coins de rue, le 5 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée qui aura lieu à l'angle des rues Notre-Dame et Broadway.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AUX CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE 2396 CURÉ GUY DUCHARME

10.2

201911-270

Considérant que l'Assemblée 2396 Curé Guy Ducharme des Chevaliers de Colomb n'oeuvre pas sur notre territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De ne pas faire suite à cette demande de don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 665 $ POUR MAISON DALAUZE INC. - CENTRE D'HÉBERGEMENT AFIN DE SOUTENIR LEURS ACTIONS AUPRÈS DES FEMMES ET DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE LEURS SERVICES DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES.

10.3

201911-271

Considérant l'augmentation, en 2019, du nombre de bénéficiaires durant la période des Fêtes : 150 personnes en 2018 et 200 personnes en 2019 (augmentation de 33%).

Considérant l'augmentation du nombre de bénéficiaires pour les services d'hébergement nécessitant ainsi l'installation de lits d'appoint supplémentaires lors de séjour en hébergement.

Considérant que les installations permanentes permettent d'accueillir 12 personnes sans aménagement d'appoint et que l'organisme doit adapter temporairement ces installations afin de pouvoir accueillir 14 à 15 personnes à la fois.

Considérant qu'il est inconcevable de refuser l'accès au logis d'une partie des enfants pour des raisons d'incapacité d'accueil permanente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner la somme de 665 $ à la Maison Dalauze Inc. - Centre d'hébergement, afin de les soutenir dans leurs actions permettant notamment de rendre la période des Fêtes plus douce pour les femmes et les enfants bénéficiaires des services de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 34 Fin : 20 h 18

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201911-272

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

ANNEXE 1

Politique de communication

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 18 décembre 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :
Vacance – conseiller district 1

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201912-277 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De suspendre la séance du conseil à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201912-282 1.2

À 20 h 25, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 20 h 27 Fin : 20 h 29

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019

201912-283 3.1

Monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1 - lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**
1.2 **REPRISE DE LA SÉANCE**
2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
3. ORDRE DU JOUR
3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019
4. PROCÈS-VERBAL
4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 à 17 h
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
5.4 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, d'une valeur supérieure à 200 $, reçus par un membre du Conseil
6. RAPPORT DES SERVICES
6.1 Transfert budgétaire du montant nécessaire du surplus affecté à la neige
6.2 Contribution monétaire de 7 144,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 71-73, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.3 Contribution monétaire de 92 528,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour le terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 250 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.4 Contribution monétaire de 83 064,80 $ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour le terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
6.5 Demande PIIA 2019-23 - Projet de construction d'un bloc de huit logements au 219-223, avenue Broadway
6.6 Réalisation complète de l'objet du règlement 65-2017 Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
6.7 Bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc.
6.8 Disposition d'équipements informatiques
6.9 Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020
7. RÈGLEMENT
7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats
7.2 Dépôt du projet de règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions
7.3 Adoption - Projet - règlement 58-2016-8 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal
7.4 Adoption - règlement 81-2019-1 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré
7.5 Adoption - règlement 77-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 77-2018- Règlement sur l'administration des finances
7.6 Adoption - règlement 83-2020 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2020
8. CONTRAT
8.1 Achat d'un véhicule Kia Soul EV Premium électrique 2020 - Projet TP 2020-02

8.2 Contrat de services professionnels pour la route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. - Projet TP 2020-01 - 44 853.57 $ taxes incluses
8.3 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien - 1 072 787,12 $ taxes incluses
8.4 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018 - 203 993,19 $ taxes incluses
8.5 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2016-09C - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP) - 2 249 123,02 $ taxes incluses (excluant la piste cyclable de Marien financée à 100% par Montréal)
8.6 Réception provisoire dans le cadre du projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway Nord en béton compacté rouleau – 751 474,14 $ taxes incluses
8.7 Réception définitive dans le cadre du projet TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien - 69 720,77 $ taxes incluses
8.8 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. pour l'année 2020
8.9 Achat du programme Edilex- 17 400,37 $ taxes incluses / 3 années

9. PERSONNEL

9.1 Politique portant sur l'utilisation des outils informatiques et de communication
9.2 Fin du contrat de monsieur Michael O'Cain, agent des services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, de la culture et de la communauté à compter du 9 décembre 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Commandite à la Corporation de développement communautaire de la Pointe de l'Île (CDC de la Pointe) pour la carte ressources Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Lettres d'entente entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) ayant pour effet, d'une part, de permettre aux employés de se prévaloir de l'horaire flexible et, d'autre part, de suspendre pendant l'application de l'horaire flexible, les délais de dépôt de grief concernant l'interprétation de l'article 23 en ce qui a trait au cumul du temps

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 tel qu'amendé pour y ajouter le point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 À 17 H

4.1

201912-284

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-12-11.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5.3

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, de la conseillère, madame Anne St-Laurent et des conseillers, messieurs, Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 $, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

5.4

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, d'une valeur supérieure à 200 $, reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES 6.

TRANSFERT BUDGÉTAIRE DU MONTANT NÉCESSAIRE DU SURPLUS AFFECTÉ À LA NEIGE

6.1

201912-285

Considérant la température exceptionnelle de l'hiver 2019.

Considérant la quantité de neige supplémentaire reçue sur le territoire par rapport aux années antérieures.

Considérant la demande de la Direction des travaux publics

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire du montant nécessaire du surplus affecté à la neige selon les besoins et selon la température, mais ne dépassant pas la somme affectée de 500 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 144,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 71-73, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 714 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201912-286

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 714 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 7 144,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 92 528,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR LE TERRAIN VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 932 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.3

201912-287

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 92 528,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 83 064,80 $ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR LE TERRAIN VACANT, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 953 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.4

201912-288

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 953 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 83 064,80 $, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE PIIA 2019-23 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE HUIT LOGEMENTS AU 219-223, AVENUE BROADWAY

6.5

201912-289

Considérant que le CCU a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet a obtenu la note de passage.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant que la présentation du visuel du projet diffère avec les détails présentés aux plans déposés.

Considérant que le CCU est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivantes :

- Que le revêtement des cadrages soufflés soit en panneaux métalliques (aluminium tel que les fascias) comme le montre l'illustration en couleur plutôt qu'en fibrociment;
- Que les sections de revêtement de bois Saint-Laurent et les sections de revêtement en brique soient inversées;
- Que la brique soit de couleur contrastée avec le bâtiment voisin (couleur dans les tons de gris / charbon plutôt que dans les tons de jaune);
- Que le revêtement de bois Saint-Laurent contraste avec la brique de couleur grise / charbon et soit de couleur plus claire: dans les tons de bois naturel de type « bois d'érable » ou « bouleau ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA 2019-23 aux conditions suivantes:

- Que le revêtement des cadrages soufflés soit en panneaux métalliques (aluminium tel que les fascias) comme le montre l'illustration en couleur plutôt qu'en fibrociment;
- Que les sections de revêtement de bois Saint-Laurent et les sections de revêtement en brique soient inversées;
- Que la brique soit de couleur contrastée avec le bâtiment voisin (couleur dans les tons de gris / charbon plutôt que dans les tons de jaune);
- Que le revêtement de bois Saint-Laurent contraste avec la brique de couleur grise / charbon et soit de couleur plus claire: dans les tons de bois naturel de type « bois d'érable » ou « bouleau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 65-2017 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

6.6

201912-290

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement 65-2017 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.

Considérant que ce règlement n'a pas été financé de façon permanente.

Considérant qu'il existe, pour ce règlement, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins.

Considérant que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère.

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié en annexe pour ajuster le montant de la dépense et, s'il y lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De modifier le règlement identifié en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Le protocole d'entente ci-joint est réputé faire partie intégrante du règlement identifié à l'annexe.

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe, s'il y a lieu.

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET GESTION LUC OUELLETTE INC.

201912-291 6.7

Considérant la demande de monsieur Luc Ouellette de renouveler son bail à l'avance suite aux rénovations de ses locaux.

Considérant qu'il souhaite prolonger la période d'amortissement des améliorations locatives.

Considérant que la Ville est aussi avantagée par ce renouvellement (date d'échéance repoussée).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc. et d'autoriser le maire et le greffier à le signer au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

201912-292 6.8

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus.

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande.

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle le matériel informatique.

Considérant que Insertech Angus est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique ou InteRecycle.com et ARPE-Québec qui récupèrent gratuitement les équipements informatiques.

Considérant que du matériel avait déjà été offert à l'École St-Octave, mais que cette dernière n'était pas intéressée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à se départir de ses équipements informatiques désuets ou non fonctionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

201912-293 6.9

Considérant que la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire.

Considérant que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalestoise.

Considérant que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel.

Considérant que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans la Ville de Montréal-Est, d'appuyer cette campagne et d'inviter les élus à y participer activement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

7.1

201912-294

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 61-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER DES DÉFINITIONS

7.2

201912-295

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions.

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES ARCHITECTURALES CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES, LES FORMES, ÉLÉMENTS ET MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

7.3

201912-296

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016-8 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 81-2019-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE - AFIN DE REVOIR LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DONT LA VALEUR EST INFÉRIEURE AU SEUIL DÉCRÉTÉ PAR LE MINISTRE OBLIGEANT UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT OU POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

7.4

201912-297

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 81-2019-1 - *Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle - afin de revoir les règles d'attribution des contrats dont la valeur est inférieure au seuil décrété par le ministre obligeant un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat ou pour l'attribution d'un contrat de gré à gré*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018- RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

7.5

201912-298

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-1 - *Règlement modifiant le règlement 77-2018- Règlement sur l'administration des finances*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 83-2020 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020

7.6

201912-299

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 83-2020 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2020*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

ACHAT D'UN VÉHICULE KIA SOUL EV PREMIUM ÉLECTRIQUE 2020 - PROJET TP 2020-02

8.1

201912-300

Considérant la volonté de la Ville à s'orienter vers un développement plus vert.

Considérant les besoins de la Direction de la gestion du territoire et environnement pour l'utilisation d'un véhicule électrique.

Considérant les besoins de la Direction des travaux publics et services techniques d'avoir un véhicule pour le patrouilleur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'un véhicule Kia Soul EV Premium électrique 2020 au montant de 51 847.92 $ taxes incluses.

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU À LA FIRME AQUA DATA INC. - PROJET TP 2020-01 - 44 853.57 $ TAXES INCLUSES

8.2

201912-301

Considérant que dans le cadre du projet TP 2020-01 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau, la Ville a procédé à une demande de prix pour un contrat d'une année.

Considérant que la soumission est conforme et respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP 2020-01 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. pour un montant de 44 853.57 $ taxes incluses pour une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9000, AVENUE MARIEN - 1 072 787,12 $ TAXES INCLUSES

8.3

201912-302

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entrepreneurs Bucaro toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-10 - Réfection pavage Marien (réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06M - RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIRS 2018 - 203 993,19 $ TAXES INCLUSES

8.4

201912-303

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entrepreneurs Bucaro toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-6M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09C - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP) - 2 249 123,02 $ TAXES INCLUSES (EXCLUANT LA PISTE CYCLABLE DE MARIEN FINANCÉE À 100% PAR MONTRÉAL)

8.5

201912-304

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer aux ayants droit toutes les sommes dues en vertu du contrat TPST-2016-09C - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP) ainsi que la partie B du projet : Travaux de construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) soient le solde contractuel de 80 986,64 $ avant taxes pour la Partie A ainsi que 4 788,75 $ avant taxes pour la Partie B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2019-07 - RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY NORD EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU - 751 474,14 $ TAXES INCLUSES

8.6

201912-305

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par les services techniques le 15 novembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes dues en vertu du contrat TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway Nord en béton compacté rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS AVENUE MARIEN - 69 720,77 $ TAXES INCLUSES

8.7

201912-306

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Les entreprises Houle excavation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés Avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2020

8.8

201912-307

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc., et que la Loi sur les cités et villes (573.3 paragraphe 2) nous permet d'octroyer le contrat tel quel.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le paiement de 40 028,55 $, taxes incluses, au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET - ACHAT DU PROGRAMME EDILEX- 17 400,37 $ TAXES INCLUSES / 3 ANNÉES

8.9

201912-308

Considérant l'avantage pour toutes les directions de la Ville d'utiliser le programme Édilex pour la création de devis.

Considérant que ce programme assure la conformité et la mise à jour des normes et des clauses légales.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'achat du programme Édilex et d'autoriser une dépense au montant de 17 400,37 $ taxes incluses, pour trois (3) ans débutant le 1er janvier 2020 pour l'accès à la plateforme Édilex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION

9.1

201912-309

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique portant sur l'utilisation des outils informatiques et de communication.

D'abroger la politique antérieure et au même objet, notamment celle adoptée en vertu de la résolution CM-201105158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU CONTRAT DE MONSIEUR MICHAEL O'CAIN, AGENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ À COMPTER DU 9 DÉCEMBRE 2019

9.2

201912-310

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mettre fin au contrat de monsieur Michael O'Cain, agent des services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, de la culture et de la communauté à compter du 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE DE L'ÎLE (CDC DE LA POINTE) POUR LA CARTE RESSOURCES POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST

10.1

201912-311

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le développement social sur son territoire.

Considérant que la carte ressources est un outil commun qui répertorie les services de proximité.

Considérant que cette ressource est toujours en demande par les acteurs et citoyens du territoire.

Considérant que cet outil offre une vitrine pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder une contribution financière de 500 $ à la CDC de la Pointe pour la mise à jour de la carte ressources Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE 12.

12.1

201912-312

ADOPTION DE DEUX LETTRES D'ENTENTE ME 2019-0003 ET ME 2019-0004 INTERVENUES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP). L'UNE (ME 2019-0003) AYANT POUR EFFET D'AJOUTER DES ARTICLES À L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION COLLECTIVE PERMETTANT AINSI AUX EMPLOYÉS DE SE PRÉVALOIR DE L'HORAIRE FLEXIBLE, S'ILS LE DÉSIRENT. L'AUTRE LETTRE D'ENTENTE (ME 2019-0004) SUSPEND, PENDANT L'APPLICATION DE L'HORAIRE FLEXIBLE, LES DÉLAIS DE DÉPÔT DE GRIEF CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE 23 EN CE QUI A TRAIT AU CUMUL DU TEMPS

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature des lettres d'entente ME 2019-003 et ME2019-004 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat qui ont pour effet :

- D'ajouter des articles à l'article 17 de la convention collective et incidemment de mettre en place un horaire flexible, et ce, à compter du 6 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022;
- De permettre aux salariés d'effectuer 33 heures au cours de l'horaire d'été tout en étant rémunérés pour 35 heures et de cumuler lesdites 36 heures manquantes;
- De permettre que l'article 23 a) de la convention collective soit appliquée selon l'interprétation de la Ville, en l'occurrence que seulement le double du total des heures normales de travail puisse être accumulé par année;
- De suspendre les délais concernant la procédure de dépôt de grief en arbitrage prévu aux articles 21.03 et 22 pendant que l'horaire flexible est en vigueur.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le maire, Robert Coutu M. le conseiller Yan Major, M. le conseiller Claude Marcoux, M. le conseiller Michel Bélisle, M. le conseiller John Judd.	Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 21 h 10 Fin : 21 h 42

LEVÉE DE LA SÉANCE

201912-313

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU Maire	ROCH SERGERIE, avocat Greffier

ANNEXE 1

Politique portant sur l’utilisation des outils informatiques et de communication

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 18 décembre 2019 à 19 h 05 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :
Vacance – conseiller – district 1

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 20 h 10 Fin : 20 h 12

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019 3.1

201912-278

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 tel que ci-après reproduit :

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Adoption du budget 2020

6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES 6.

ADOPTION DU BUDGET 2020

201912-279 6.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2020 au montant de 48 672 000 $.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2020 pour un montant de 48 672 000 $ tel que déposé.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

201912-280 6.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

201912-281 14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier